



# Le Grand Livre des idées reçues

*Pour démêler le vrai du faux*



Le Cavalier Bleu  
ÉDITIONS

Le  
Grand Livre  
des idées reçues

Pour démêler le vrai du faux

ISBN 978-2-84670-333-8

© Le Cavalier bleu - octobre 2010

Le Cavalier Bleu  
EDITIONS

## AVANT-PROPOS

*Le rire pur, le rire d'enfant,  
commence par l'acceptation de nos erreurs et préjugés.*

Arnaud Desjardins

*Le Grand Livre des idées reçues* fête cette année sa troisième édition. En trois ans, nous avons déjà rassemblé plus de 700 idées reçues, dans tous les domaines : économie, santé, histoire, sciences, culture, etc. Plus de 700 idées reçues auxquelles nous avons donné corps, que les auteurs, tous spécialistes, ont analysées, expliquées, parfois démontées, parfois confortées, toujours nuancées.

Exercice difficile, qui demande à ces auteurs, non pas d'exposer leur point de vue, de se « faire valoir », mais de partir du lecteur, de vous, d'accepter erreurs et préjugés comme une réalité, pour revenir à la naïveté de l'enfance, celle où, justement, on ne juge pas, celle où l'on découvre et où l'on se forge peu à peu sa propre opinion, pour autant que les adultes aient l'intelligence de guider sans imposer, à l'image des dessins de Sempé qui nous a fait la gentillesse d'accepter d'illustrer cette nouvelle édition.

Puissiez-vous, avec *Le Grand Livre des idées reçues*, retrouver une âme d'enfant et le plaisir de la découverte.

Marie-Laurence Dubray  
Éditeur

# Sommaire

## Société

P. 17

- Les femmes ont commencé à travailler à la Première Guerre mondiale (p. 19)
- Dans la famille moderne, l'enfant est roi (p. 22)
- Aujourd'hui, les pères s'occupent plus de leurs enfants (p. 25)
- Il est très difficile d'adopter un enfant français (p. 28)
- Les femmes demandent davantage le divorce que les hommes (p. 32)
- Il y a désormais un « marché de la rencontre » (p. 35)
- L'exclusion et le désœuvrement sont les causes de la violence des jeunes (p. 40)
- Les bandes de jeunes errants se multiplient (p. 43)
- La violence est parfois légitime (p. 46)
- Ceux qui ont le pouvoir sont au-dessus des lois (p. 49)
- Les tribunaux, c'est la loterie (p. 53)
- La France est un pays de fonctionnaires (p. 57)
- Les militaires sont conservateurs et traditionalistes (p. 64)
- Le scoutisme est une école de la vie (p. 67)
- La bioéthique est une éthique médicale (p. 72)
- En France, on a le culte des grands hommes et des commémorations (p. 75)
- Les mouvements migratoires remettent en cause les identités nationales (p. 79)
- **Les Gitans sont des nomades (p. 83)**
- Les sectes sont communautaires (p. 89)

## Économie

P. 93

- La mondialisation, c'est la loi de la jungle (p. 95)
- La dette des pays pauvres est un obstacle à leur développement (p. 99)
- La microfinance est la solution pour éradiquer la pauvreté (p. 104)
- Le PIB est un bon indicateur de richesse (p. 108)
- **La décroissance est le contraire de la croissance (p. 112)**
- Le CAC 40 regroupe les 40 plus grandes sociétés françaises (p. 115)
- **En France, le coût du travail est trop élevé (p. 119)**
- Les fonctionnaires sont des privilégiés, ils ne savent pas ce que travailler veut dire (p. 122)
- **Les paysans sont trop aidés (p. 127)**
- L'âge de la retraite change constamment (p. 132)
- Tout est marketing aujourd'hui (p. 135)
- Les marques mondiales standardisent la mode (p. 139)

## Nature & Environnement

P. 143

- La nature a horreur du vide (p. 145)
- Le Soleil est une grosse boule de feu (p. 149)
- Les montagnes se forment par collision des continents (p. 154)
- Dans le désert, il fait très chaud le jour, très froid la nuit (p. 157)
- Depuis l'Antiquité, grâce au Nil, l'Égypte est un grenier à blé (p. 160)
- L'Amazonie est le poumon (malade) de la planète (p. 163)
- Les catastrophes naturelles sont beaucoup plus graves qu'autrefois (p. 166)
- **Nos sociétés souffrent déjà du changement climatique (p. 172)**
- L'homme est responsable de l'augmentation des inondations (p. 176)
- Le gibier disparaît (p. 179)
- Les OGM dotés d'un gène insecticide sont dangereux pour les abeilles (p. 182)
- La pollution est responsable des allergies (p. 185)
- L'avion pollue moins que la voiture (p. 189)
- La ville est tout le contraire de la campagne (p. 193)
- Pour lutter contre le changement climatique, il suffit de taxer les émissions de carbone (p. 197)
- Le développement durable, c'est l'occidentalisation du monde (p. 202)
- Les naturistes sont sportifs, végétariens et « bio » (p. 206)

## Politique & Géopolitique

P. 211

- La lutte des classes est une pure invention de Marx (p. 213)
- Le trotskysme est une exception française (p. 216)
- **Les socialistes, ce sont des courants incapables de s'entendre (p. 220)**
- Les altermondialistes sont contre la mondialisation (p. 224)
- Il faut arrêter d'aider les états corrompus (p. 228)
- L'islam génère le terrorisme (p. 232)
- Les cibles des terroristes sont toujours les civils (p. 235)
- À l'origine, la mafia est sicilienne (p. 239)
- La colonisation a exploité l'Afrique (p. 242)
- L'Afrique vit dans la pauvreté, sous la menace de la famine et de la maladie (p. 246)
- Le Maroc est l'œil de la France en Afrique (p. 250)
- L'Europe n'existe pas sur la scène internationale (p. 253)
- La Turquie n'a pas sa place dans l'Union européenne (p. 256)
- Aux États-Unis, la sécurité du pays prime sur les libertés individuelles (p. 262)
- En Chine, le communisme est mort (p. 265)
- La Russie est dirigée par les mafias (p. 269)
- Le Brésil est le berceau de l'altermondialisme (p. 271)
- Le pétrole est une bénédiction pour le Moyen-Orient (p. 274)
- Au Moyen-Orient, les femmes sont infériorisées (p. 278)
- Les Palestiniens sont un peuple de réfugiés (p. 282)
- L'Iran est la république des mollahs (p. 286)
- L'islam égyptien est un islam modéré (p. 291)

## Tourisme

P. 295

- Les prix de dernière minute sont plus intéressants que les réservations faites à l'avance (p. 297)
- Rome, Ville éternelle (p. 301)
- Amsterdam est la Venise du Nord (p. 303)
- Les Allemands ne sont pas raffinés (p. 306)
- Les Belges sont bêtes (p. 309)
- Les Anglais boivent beaucoup d'alcool (p. 311)
- Les Irlandais sont des catholiques très traditionnels (p. 314)

- Les Corses sont machos et vénèrent leur mère (p. 319)
- Les Espagnols cuisinent tout à l'huile d'olive (p. 322)
- Les Portugais mangent de la morue (p. 324)
- L'Algérie est un pays francophone (p. 328)
- Le Liban fut la Suisse du Moyen-Orient (p. 333)
- L'Afrique produit les meilleurs cacao (p. 336)
- Le Brésil est le pays du football (p. 340)
- En Chine, l'enfant est roi, la femme n'est rien (p. 342)
- Le Japon est le royaume des robots et des manga (p. 346)
- L'Australie est le pays des moutons (p. 350)
- Madagascar est une grande destination pour l'écotourisme (p. 353)

## Santé & Bien-être

P. 357

- Le soleil, c'est bon pour la santé (p. 359)
- **Le stress, c'est une maladie des temps modernes** (p. 364)
- Les épidémies se propagent de plus en plus vite (p. 368)
- Les réactions aux piqûres d'insectes peuvent être mortelles (p. 371)
- Les régimes ne font pas maigrir là où il faut (p. 376)
- Les femmes qui font de la chirurgie esthétique sont mal dans leur peau (p. 379)
- Pour ne pas être obèse, il faut peser 10 kg de moins que sa taille (p. 382)
- Le diabète est héréditaire (p. 385)
- Le cancer est héréditaire (p. 389)
- La maladie d'Alzheimer est une maladie de la mémoire (p. 392)
- Il faut stimuler en permanence les malades d'Alzheimer (p. 395)
- Ménopause et andropause marquent la fin de la vie sexuelle (p. 398)
- Les femmes simulent souvent pendant la relation sexuelle (p. 402)
- L'hymen se perd au moment du premier rapport sexuel (p. 405)
- Une grossesse gémellaire est une grossesse à risque (p. 408)
- Le vin et la bière sont moins nocifs que les alcools forts (p. 412)
- Le cannabis conduit à l'héroïne ou à d'autres drogues de ce type (p. 415)

## Psychologie & Éducation

P. 419

- Les bébés ont besoin d'un « doudou » qui les reconforte (p. 421)
- **Il ne faut rien cacher à un enfant** (p. 424)
- Les parents homosexuels ne transmettent pas les mêmes valeurs à leurs enfants (p. 428)
- Le complexe d'Œdipe explique tout (p. 432)
- Un garçon maltraité devient un père maltraitant (p. 435)
- Les adolescents ont une vie sexuelle de plus en plus précoce (p. 438)
- Les gays sont efféminés (p. 442)
- Les lesbiennes se reconnaissent facilement (p. 445)
- Les anorexiques et les boulimiques refusent leur féminité et refoulent leur sexualité (p. 449)
- Passe ton bac d'abord (p. 453)
- Les mathématiques ne sont qu'un outil de sélection scolaire (p. 456)
- Le cerveau, c'est l'éminence grise de l'esprit (p. 458)
- La dyslexie, c'est inverser les syllabes (p. 463)
- Lors d'une crise d'épilepsie, on perd le contrôle de soi (p. 466)
- L'hypnose est une forme de sommeil (p. 470)
- Lorsqu'on dort, notre cerveau classe toutes les informations de la journée (p. 475)
- Il y a des tests qui permettent de mesurer la mémoire (p. 479)
- La dépression est héréditaire (p. 482)
- Quand on stresse, on somatise (p. 485)
- La cure analytique est interminable (p. 489)
- La psychothérapie, c'est pour les riches et les intellos (p. 491)
- Les psychotropes manipulent le cerveau (p. 494)
- Les schizophrènes confondent l'imaginaire et la réalité (p. 497)
- Les tueurs en série sont des hommes (p. 500)

## Sciences & Techniques

P. 503

- La matière est née du Big Bang (p. 505)
- Le Soleil est un réacteur nucléaire (p. 508)
- L'échelle de Richter compte neuf degrés (p. 512)
- Les ordinateurs ne se trompent jamais (p. 515)
- Seuls les spécialistes peuvent comprendre les mathématiques actuelles (p. 517)

- Les nanotechnologies sont plus dangereuses que l'amiante et les OGM (p. 521)
- Les OGM aideront à régler les problèmes de malnutrition (p. 526)
- La bioéthique est apparue pour mettre fin aux abus technologiques (p. 530)
- Les cellules souches vont permettre de soigner des maladies aujourd'hui incurables (p. 534)
- La thérapie génique est la médecine du futur (p. 539)

## Loisirs & Culture

P. 543

- Les sociétés sans écriture n'ont pas de culture (p. 545)
- Le sanskrit est la mère de toutes les langues (p. 549)
- Les Grecs ont inventé le théâtre (p. 553)
- Les Vikings nous ont laissé de merveilleuses sagas (p. 557)
- Au Moyen Âge, seuls les moines possédaient le savoir (p. 559)
- L'art roman reflète une époque angoissée par la fin des temps (p. 562)
- Les impressionnistes privilégient la couleur au trait (p. 565)
- La beauté de la corrida a inspiré de grands artistes (p. 568)
- Le surréalisme, c'est le règne de l'imaginaire (p. 572)
- L'écrit n'est plus aussi nécessaire que par le passé (p. 576)
- Il y a trop de livres (p. 579)
- La philosophie, c'est trop abstrait (p. 582)
- Le cinéma muet est essentiellement comique (p. 586)
- Les Français sont les défenseurs de l'exception culturelle (p. 589)
- La culture américaine est superficielle et aseptisée (p. 592)
- Le jazz, c'est la musique des Clubs au temps de la Prohibition (p. 596)
- L'art contemporain est américain (p. 599)
- Les *Demoiselles d'Avignon* ont bouleversé l'art du XX<sup>e</sup> siècle (p. 602)
- La bande dessinée est un art populaire (p. 605)
- Les bons polars sont américains (p. 609)
- Le rap vient des États-Unis (p. 613)
- Les jeux vidéo ont désormais plus d'impact que le cinéma (p. 616)
- Les séries télé sont interminables (p. 619)
- Le sport est un univers sexiste (p. 622)
- Les supporters de foot sont des beaux (p. 626)
- L'Olympisme c'est la pureté et la fraternité universelle (p. 629)
- Les voileux sont tous des Bretons (p. 634)

## Histoire

P. 637

- Au paléolithique, tous les outils étaient en silex (p. 639)
- L'homme primitif était un chasseur (p. 642)
- L'Égypte pharaonique est la plus ancienne des civilisations (p. 645)
- La peste a décimé l'Europe au bas Moyen Âge (p. 648)
- Au siècle de Louis XIV, la misère des paysans contraste avec la gloire du Roi (p. 652)
- **Les Lumières ont inventé les droits de l'Homme** (p. 655)
- Les colonies américaines constituèrent un refuge pour les Européens persécutés (p. 658)
- Les Anglais ont eu le plus grand empire colonial du monde (p. 661)
- L'assassinat de François-Ferdinand a déclenché la Première Guerre mondiale (p. 664)
- Verdun fut une véritable boucherie (p. 670)
- La décolonisation n'a été qu'un processus violent (p. 673)
- Le Front populaire a transformé la société française (p. 676)
- La France a abandonné les harkis en Algérie (p. 680)
- Les Pieds-Noirs ont été oubliés par la France en Algérie (p. 683)
- L'*apartheid*, c'était la séparation des « races » en Afrique du Sud (p. 687)

## Religion(s)

P. 691

- **La religion est un rempart contre les peurs existentielles** (p. 693)
- La Bible dit tout... et son contraire (p. 697)
- La Bible des juifs c'est la Torah (p. 700)
- Les évangiles rapportent fidèlement les gestes et les paroles de Jésus (p. 704)
- Les premiers chrétiens étaient contemporains de Jésus (p. 707)
- La Bretagne, c'est la terre des prêtres (p. 711)
- Religion et puritanisme font partie intégrante de la culture américaine (p. 715)
- L'Europe du Nord est le berceau du protestantisme (p. 720)
- Les croisades avaient pour but la conversion des musulmans (p. 723)
- On peut faire dire n'importe quoi au Coran (p. 726)
- Le Coran oblige la femme à se voiler (p. 729)
- Le paradis coranique est très sensuel (p. 733)
- Le bouddhisme enseigne la réincarnation (p. 736)

## Grandes figures

P. 739

- Le Bouddha est un homme qui a obtenu l'Éveil (p. 741)
- Néfertiti est la plus belle des reines égyptiennes (p. 744)
- Bacchus est le dieu du vin (p. 747)
- Jésus était pauvre, sans famille et sans domicile (p. 751)
- Paul est le fondateur du christianisme (p. 755)
- Constantin est le créateur de l'Empire chrétien (p. 758)
- Jeanne d'Arc a été condamnée pour sorcellerie (p. 761)
- Christophe Colomb a découvert l'Amérique (p. 763)
- Louis XIV n'a rien compris à Molière (p. 767)
- La Révolution française, c'est la faute à Voltaire (p. 771)
- Rousseau a abandonné ses enfants (p. 775)
- Napoléon a incendié Moscou (p. 778)
- Mozart a composé le Requiem sur son lit de mort (p. 782)
- Victor Hugo est le chef de file des romantiques (p. 786)
- Lavoisier a fondé la chimie moderne (p. 789)
- Mendel est le père de la génétique (p. 792)
- Nietzsche méprisait les faibles et défendait le droit du plus fort (p. 796)
- Proust était un esthète décadent (p. 799)
- Jean Jaurès a fondé le socialisme français (p. 803)
- Le Che était un héros révolutionnaire (p. 806)
- De Gaulle fut un grand communicateur (p. 809)
- Charles Maurras est le dernier penseur monarchiste (p. 812)
- François Truffaut est le père de la Nouvelle Vague (p. 815)
- Picasso est un artiste inclassable (p. 818)
- Nelson Mandela est le héros de l'Afrique du Sud (p. 821)

## Insolite & Grandes Énigmes

P. 825

- La voie lactée est une poussière d'étoiles (p. 827)
- La science-fiction prédit l'avenir (p. 830)
- Plus on creuse le sol, plus on remonte le cours de l'histoire (p. 834)
- Les paléontologues peuvent reconstituer un dinosaure à partir d'un seul os (p. 837)
- Le Soleil fut un dieu dans de nombreuses civilisations (p. 842)
- Les juifs aiment l'argent et sont doués pour les affaires (p. 847)

- Les attributs de la Franc-Maçonnerie sont le compas et l'équerre (p. 851)
- La prostitution est le plus vieux métier du monde (p. 854)
- Les Australiens descendent des bagnards (p. 859)
- Les Vikings naviguaient sur des drakkars (p. 862)
- Le sapin de Noël est allemand (p. 865)
- La dinde et la bûche sont les mets traditionnels du réveillon de Noël (p. 868)
- Les emblèmes de la monarchie sont la fleur de lis et le drapeau blanc (p. 871)
- Les hommes ont toujours cherché à rester jeunes (p. 874)
- Le coup de foudre n'existe pas (p. 876)
- Le loup est l'image de la sexualité masculine (p. 879)
- Le taureau est un symbole de virilité (p. 882)
- La sorcellerie, c'est des histoires pour les enfants (p. 886)
- Chez les jumeaux, le deuxième-né est l'aîné (p. 890)
- Tous les bébés se ressemblent (p. 893)
- Les tares sont innées, les dons aussi (p. 896)
- Les gauchers excellent en maths autant que dans les sports (p. 899)
- La signature est la clef d'une analyse graphologique (p. 901)
- Demandez à trois témoins de vous raconter une même scène, vous aurez trois récits différents (p. 905)

## Annexes

P. 911

- Index thématique (p. 913) • Index général (p. 915) • Biographie des auteurs (p. 952)



Le Grand livre  
des idées reçues



Extraits

## « Les Gitans sont des nomades. »

*La dénomination de bohémiens s'applique aux individus étrangers, nomades et vagabonds qui, réunis en bandes, parcourent le territoire et s'arrêtent de préférence dans les faubourgs des villes ou à l'entrée des villages.*

Brayer, *Dictionnaire général de police administrative et judiciaire*, Paris, 1888

L'idée selon laquelle les Gitans ou Tsiganes sont des nomades est une idée aussi fortement répandue que partiellement fautive. Comme l'indique bien la citation ci-dessus leur nomadisme est associé à deux autres idées aussi importantes, ils seraient toujours des « étrangers » et des « vagabonds ». Les désigner par ces trois qualités revient en fait, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à les disqualifier socialement et politiquement. Depuis l'arrivée des premiers groupes de personnes, de familles identifiées comme des Égyptiens ou gens de la Petite Égypte comme on disait, différentes images et perceptions de ces « gens-là » ont dominé, changeant au fil du temps.

Les premiers documents conservés décrivant le passage d'« étrangers merveilleux » – des gens surprenant par leur allure et leur manière d'être au monde – datent du XIV<sup>e</sup> siècle pour la région des Balkans et du XV<sup>e</sup> siècle pour l'Ouest de l'Europe – c'est en France l'époque de Jeanne d'Arc. Les Anglais n'ont quitté Paris que depuis quelques années quand un premier groupe se présente aux

portes de la ville en 1427. Il est composé de 120 personnes, hommes, femmes et enfants. Dans ces temps troublés, le nombre de gens circulant à travers les diverses régions d'Europe est important ; qu'une telle troupe existât n'est pas surprenant pour les contemporains. À la différence des troupes de mendiants, artisans bannis ou mercenaires en quête d'aventure ou d'enrôlement, principalement composés d'hommes, même si quelques femmes peuvent s'y trouver mêlées, cette bande-là est composée de familles, avec des gens de tous âges et apparemment de toutes conditions. Certains ont fière allure, allant à cheval avec des armes et des chiens comme les nobles ou officiers, et d'autres à pied ou en charrette comme les gens du commun. La plus grande surprise vient de l'histoire qu'ils racontent et des documents qu'ils exhibent pour attester de leur statut de pénitents. Autrefois chrétiens, ils ont subi la conquête sarrasine (l'arrivée des musulmans dans les Balkans), ont été convertis à l'Islam – ils ont commis le crime d'apostasie – puis se sont reconvertis au christianisme sous la

pression des rois d'Occident qui leur ont enjoint d'aller voir le Pape. Celui-ci leur accorda un pardon collectif à la condition qu'ils fassent pénitence « en ne dormant pas dans un lit durant sept années ». Voilà pourquoi ils sont sur les routes et se rendent régulièrement dans les divers lieux de pèlerinage de la chrétienté. Pour preuve de leurs dires, ils sont en mesure d'exhiber des lettres du Pape et d'autres seigneurs demandant qu'on leur accorde un asile temporaire, ainsi que quelques subsides. Les villes devaient leur accorder le droit de se reposer et leur verser une aumône en nature ou en argent. Les aumônes disparaîtraient au profit d'une autre forme de don appelée *passade*, c'est-à-dire qu'une ville devant laquelle se présentait une troupe accordait quelques subsides au chef afin qu'il emmène ses gens plus loin, chez les voisins – cette pratique était valable aussi pour les autres troupes de mercenaires. On en trouve trace régulièrement dans les archives des délibérations communales. Le rôle d'auxiliaire militaire des princes de province n'a pas eu que des avantages. Quand le royaume de France tend à concentrer les pouvoirs autour du monarque, et en particulier à partir du moment où le Roi essaie d'avoir le monopole de la force militaire, ces troupes incontrôlables, très mobiles et autonomes, deviennent la cible d'une répression virulente. Les édits royaux promulguant la dispersion, l'expulsion voire la dislocation des familles de Bohémiens se multiplient durant deux siècles. Les hommes sont envoyés aux galères, les femmes et les enfants enfermés. La répétition de ces arrêts laisse à penser qu'ils n'eurent pas les effets escomptés. Bien sûr le nombre d'hommes envoyés aux galères fut considérable, comme en témoignent les registres des arsenaux de Marseille, Toulon ou La Rochelle. Mais, comme toujours les choses sont complexes : François I<sup>er</sup> prend un édit le 29 juin 1539 contre « certains

personnages inconnus qui se font appeler Boesmiens » et qui circulent et s'assemblent à leur guise en grandes compagnies, « sous ombre d'une simulée religion ou de certaines pénitence qu'ils font par le monde » et le même François I<sup>er</sup> accorde cinq ans plus tard, par lettre, sa protection indéfectible à un certain Antoine Moreul « son bien aimé capitaine de la Petite Égypte ». Et dans ce texte, il est fait mention des lettres du Pape, enjoignant un pèlerinage de sept ans, lettres qui ont été lues et vérifiées par le Grand Conseil, et qui sont jugées, cette fois « saines et authentiques ». Grâce à quoi, Moreul pourra, avec sa troupe, de jour et de nuit, à pied et à cheval, se rendre à Saint-Jacques de Galice ou à d'autres pèlerinages, obtenir partout « confort et aide », et stationner où bon lui semble, trois jours de suite en un même lieu (François de Vaux de Foletier). Avec le temps, ces familles trouvent une autre fonction à remplir : devenir des troupes militaires d'appoint pour les divers seigneurs qui s'affrontent dans cette période de guerres de religion. Ainsi, des liens étroits se créent entre les Égyptiens ou Bohémiens et l'aristocratie européenne, en particulier française et germanique. Dans l'Ouest de la France, par exemple, les grands du royaume de France conservent parfois durant plusieurs dizaines d'années les membres de troupes d'Égyptiens qui remplissent le rôle d'officiers et sous-officiers, pour employer des termes contemporains, auprès des jeunes recrues qui sont des paysans sans expérience de la vie militaire. Comme d'autres troupes de mercenaires, elles peuvent être amenées à changer de camp, et alors parfois aussi de nom. Il y eut dans l'Est de la France, zone de conflits permanents avec les princes allemands, un célèbre capitaine bohémien qui s'appelait d'un côté de la frontière de la Grave et de l'autre Reinhardt, selon qui il servait ; il finit sa vie exécuté en Lorraine.



### Origine des mots

**GITAN** – Le mot gitan est la francisation du mot *gitane* en usage en catalan populaire de notre côté des Pyrénées. Ce dernier est dérivé de l'espagnol *gitano*. Il est admis que *gitano* vient de la forme espagnole du terme égyptien employé dans les différentes variantes des langues locales en Europe de l'Ouest aux *xiv<sup>e</sup>* et *xv<sup>es</sup>* siècles. En anglais, cela a abouti au mot *Gypsies*. Dans les textes français, le mot gitan n'apparaît qu'au *xix<sup>e</sup>* siècle. Les termes en usage ont varié selon les siècles : Égyptiens de Bohême, Bohémiens de petite Égypte, puis Bohémiens tout court. En français, le mot gitan a donc été précédé par le mot bohémien pour désigner les mêmes populations.

**BOHÉMIEN** – Encore en usage dans la France contemporaine, le terme date du *xv<sup>e</sup>* siècle et désigne un « membre de tribus vagabondes se livrant à diverses activités artisanales et disant la bonne aventure ». Le mot bohémien trouverait son origine dans les papiers dont sont porteurs ceux que l'on appelle au moment de leur arrivée en France « Égyptiens », papiers signés de Sigismond roi de Bohême. Ce terme désigne à cette époque ceux que l'on reconnaît comme une « nation », c'est-à-dire en terme contemporain, un peuple. Mais au fil du temps, et en particulier à partir des Lumières, le mot bohémien définit aussi bien un vagabond solitaire que les nomades qui se déplacent en famille.

**TSIGANE** – Nom donné aux précédents à partir du *xx<sup>e</sup>* siècle, qui leur attribue une origine indienne et en ferait d'éternels nomades. Tsigane est arrivé dans la langue française au *xix<sup>e</sup>* siècle emprunté au russe, on le retrouve dans d'autres langues comme en portugais sous la forme *cigani*.

**ROM** – Terme couramment employé dans les médias et une partie des instances internationales pour regrouper sous un seul vocable des ensembles variés de populations qui auraient des mœurs communes. Nombre de personnes et familles ainsi étiquetées ne se reconnaissent pas sous ce terme.

La dispersion des troupes armées s'étale sur près de deux siècles en fonction de la situation particulière des diverses régions du royaume. Dans les zones de conflits, les dernières trouvent encore à s'employer jusqu'au milieu du *xviii<sup>e</sup>* siècle. Dans le Sud-Est, en Vendée et dans le Poitou, des familles se fixent dans les arrière-pays par petits groupes trouvant des moyens de subsistance dans la mendicité, la bonne

aventure, le spectacle rural ou le commerce de menus objets artisanaux. Plus fermement poursuivis, et effrayés, les hommes sont le plus souvent invisibles, ou se font passer pour de simples artisans étrangers, alors que les femmes conservent leur allure particulière qui leur permet de vendre, négocier ou mendier aux portes des fermes profitant de leur savoir supposé, la bonne aventure.

### Le carnet anthropométrique

La loi de 1912 institue le premier papier d'identité obligatoire pour une partie de la population de la République, les « ambulants ». Elle distingue trois catégories : les forains, les marchands ambulants et les nomades. Pour ces derniers devient obligatoire, dès 13 ans, le carnet anthropométrique d'identité, véritable fiche de police ambulante avec photographies de face et de profil, dix empreintes digitales, description physique et mensurations. De plus, chaque famille, au sens large, doit détenir un carnet collectif où sont inscrits les détails du convoi et des gens qui le forme. Imposée à partir de l'hiver 1913 à tous les Bohémiens et Tsiganes, la mise en œuvre des carnets va être l'occasion pour l'État de se constituer un gigantesque fichier centralisé à Paris de l'ensemble de cette population. Ce fichier sera très à jour jusqu'en 1945.

En 1969, la loi abroge le carnet anthropométrique et le remplace par deux titres de circulation, le livret et le carnet, selon que l'on a un métier reconnu ou non. Ils s'adressent aux personnes que la loi définit comme sans domicile fixe, c'est-à-dire qui vivent en caravane, à l'exception des ouvriers des grands chantiers qui vivent aussi en habitat mobile.

La dernière actualité de l'usage de classer des parties de la population française et européenne, dans la droite ligne de la loi de 1912, est l'emploi du terme gitan dans le fichier CANONGE. À disposition de la Police et de la Gendarmerie nationales, il sert à identifier les personnes « singularisées » (dont on relève la description physique) lors d'une garde à vue, et en constitue la preuve la plus récente. « Gitan » est un des douze « types ethniques » définis dans ce fichier. Les onze autres sont : blanc-caucasien, méditerranéen, moyen-oriental, nord-africain maghrébin, asiatique, eurasiens, amérindien, indien, métis-mulâtre, noir, polynésien, mélanésien.

Source : *L'Express*, « L'origine des délinquants », 9/02/2006

Dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle, ce modèle économique de la chine, la recherche de subsides au jour le jour par les femmes, vendant ou proposant des services dans le milieu rural, s'étend à presque toutes les familles bohémiennes. Bien d'autres populations circulent et vivent ainsi en France et en Europe. On connaît l'image d'Épinal du petit ramoneur savoyard, du colporteur dauphinois ou du maçon de la Creuse, mais il en est bien d'autres encore. L'industrialisation du pays

et le besoin de main-d'œuvre des grands centres urbains captent cette population rurale mobile. Les familles bohémiennes la remplacent peu à peu, y compris dans les travaux saisonniers des récoltes, cueillettes et vendanges. Nombre d'entre elles le font encore de nos jours. Pratiquer ce type de travaux, comme faire les marchés ou les fêtes foraines, nécessite de se rendre sur place, là où est le travail, là où l'on peut trouver à rendre service, est-ce pour autant une forme

ataavique de nomadisme ou une capacité à s'adapter aux réalités économiques du temps ?

L'observation, dans la France contemporaine, des circuits de circulation des familles de Voyageurs révèle le plus souvent une grande régularité des points de passage. Les activités économiques pouvant changer au cours de l'année, elles ne s'exercent pas toujours au même endroit mais dans des lieux connus. Nombre de Voyageurs vous diraient combien ils aiment à revenir dans tel ou tel « petit pays » (entendre commune rurale ou quartier de ville moyenne) où ils sont notoirement connus et bien accueillis alors même qu'il va être plus difficile de s'arrêter dans un nouveau territoire dont les habitants ne verront en eux que « des Gitans nomades » dont il faut se méfier.

### Les Gitans sont des « Sans Domicile Fixe »

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'euphémisation républicaine a utilisé le terme nomade pour désigner, dans le texte de la loi de 1912, les Bohémiens dont il a été question dans les débats parlementaires préparatoires au vote de ladite loi. L'objectif de celle-ci était d'organiser la répression du vagabondage. Depuis des siècles, le royaume de France disposait de textes permettant de condamner les vagabonds, les gens « sans feu ni lieu », sans domicile. Mais en cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, le mode de vie des populations itinérantes, quelles soient bohémiennes ou non, a changé : des chariots bâchés ont fait leur apparition puis des roulottes en bois. De fait, nombre de magistrats considéreraient qu'il n'était plus possible de dire que les personnes y vivant n'avaient pas de domicile. L'administration, et en particulier les services de police, modifient leur discours et proclament qu'il faut surveiller de plus près les « gens sans domicile fixe ». De nos jours encore, l'administration ne recon-

naît pas la caravane comme un habitat ordinaire, ce qui exclut nombre de familles à certaines prestations auxquelles elles pourraient prétendre au titre du logement. Mais cela n'empêche par certains députés, par pure démagogie électorale, de relancer périodiquement l'idée qu'il faille créer une taxe d'habitation pour ce qui n'est pas reconnu comme « habitation » par la loi.

La loi de 1912, en vigueur jusqu'en 1969, institue un carnet anthropométrique pour les nomades :

« Art. 3 : Sont réputés nomades pour l'application de la présente loi, quelque soit leur nationalité, tous les individus circulant en France sans domicile ni résidence fixe, et ne rentrant pas dans une des catégories ci-dessus spécifiées (*i.e.* les forains), même s'ils ont des ressources ou prétendent exercer une profession. Ces nomades devront être munis d'un carnet anthropométrique d'identité ».

Il s'agit d'un carnet individuel pour toute personne de plus de 13 ans et d'un carnet collectif pour les gens voyageant ensemble. (Il n'existe pas encore de carte d'identité nationale à cette époque – une carte d'identité pour les étrangers résidant en France leur sera imposée en 1917, et pour l'ensemble de la population française en 1940.)

Ce carnet comportait une centaine de pages car chaque détenteur d'un tel document avait l'obligation de le faire viser par la gendarmerie ou la mairie à chaque entrée et sortie d'une commune sous peine d'être en infraction et passible d'une amende et/ou d'une peine d'un mois de prison. Si la famille circule avec une roulotte celle-ci devait avoir une plaque d'immatriculation particulière (la « plaque bleue ») qui identifiait immédiatement le convoi comme relevant de la loi de 1912 et désignait donc ses occupants comme « bohémiens ». À partir de 1913, le carnet individuel comprend une partie sanitaire, les maires pouvant contrôler que les

vaccinations dataient de moins de dix ans. Le carnet collectif (que les Manouches appelaient le *barol lil* (le grand livre) indiquaient l'ensemble des personnes circulant ensemble. Si au cours d'un contrôle les forces de l'ordre constataient l'absence d'un individu y figurant ou à l'inverse la présence de quelqu'un au sein du groupe qui n'y était pas inscrit cela constituait un nouveau délit et donc pouvait conduire à des sanctions. Ce n'est pas le fonctionnement du carnet qui ici nous importe mais le fait que le législateur a constitué de fait une discrimination sur une base raciale selon le terme du juriste Waline. Pour éviter d'inscrire dans le texte de loi un ethnonyme, il a été décidé de parler des nomades, tout en évitant de mêler sous le même statut les forains et autres commerçants ambulants.

Après la Seconde Guerre mondiale, un Comité national d'action et d'information sociales pour les gens du Voyage et les personnes d'origine nomade (CNIN) est institué (en 1999, la structure est renommée sous le nom de Commission nationale consultative des gens du voyage). Cette appellation de "personnes d'origine nomade" est reprise pour parler des Gitans qui ne vivent plus de manière nomade et sont souvent relégués en périphérie des grandes villes. La loi de 1969 supprimant les carnets anthropométriques au profit de carnets et de livrets de circulation (toujours en vigueur) s'adresse à une

nouvelle catégorie de personnes ou plus exactement qualifie les anciens nomades de sans domicile fixe. L'emploi du sigle SDF par les médias pour désigner les personnes en situation d'exclusion sociale a favorisé l'apparition du terme gens du Voyage. SDF était, et légalement est toujours, un statut particulier. Les carnets de circulation remplacent la carte nationale d'identité, ce qui a des conséquences directes sur maints aspects de la vie quotidienne et l'exercice du droit de vote de la part de ces citoyens français. Très étonnamment, au regard du Droit, la loi française (lois dites Besson 1 et 2 et loi Sarkozy) a institué au XX<sup>e</sup> siècle une référence au droit coutumier voire communautaire (ce qui ne s'était pas vu depuis l'instauration du Code civil sous Napoléon) perpétuant, par cet acte symbolique qu'est la nomination, la vision d'un éternel collectif des Bohémiens, Tsiganes, Gitans, peuple de la route ou... gens du Voyage.

À partir des années soixante-dix, l'Administration a adopté, puis la loi a légitimé l'expression gens du voyage. En faisant attention de ne mettre aucune majuscule, cette terminologie indique qu'il ne saurait être question de reconnaître ainsi une spécificité ethnique à une part de la population française tout en reconnaissant un mode de vie traditionnel qui demande des aménagements territoriaux spécifiques.

Marc Bordigoni

### Pour aller plus loin

*Les Gitans*, 2<sup>e</sup> édition, M. Bordigoni, Le Cavalier Bleu (2010)

*Roms et Tsiganes*, J.-P. Liégeois, La Découverte (2009)

*Éternels étrangers de l'intérieur, les groupes tsiganes en France*, C. Robert,

Desclée de Brouwer (2007)

## « La décroissance est le contraire de la croissance. »

*Le mot d'ordre de décroissance a surtout pour objet de marquer fortement l'abandon de l'objectif insensé de la croissance pour la croissance, objectif dont le moteur n'est autre que la recherche effrénée du profit par les détenteurs de capital.*

Serge Latouche, *Le pari de la décroissance*, 2006

Si *Le Robert* définit la décroissance comme « l'état de ce qui décroît », le mouvement récent de la décroissance s'appuie plutôt sur un rejet de l'idéal de croissance. Les tenants de la décroissance, qu'on appelle « décroissants » ou encore « objecteurs de croissance », contestent l'idée d'une croissance économique infinie. Ce concept, dont on attribue la paternité à l'économiste roumain N. Georgescu-Roegen dans les années soixante, connaît depuis le début des années 2000 un regain d'intérêt. La décroissance reposant sur une critique de la recherche de croissance macroéconomique érigée au rang de dogme, se trouve renforcée du fait de la prise de conscience internationale des dommages infligés à la nature par l'Homme. Fondée sur la critique de la croissance, la décroissance ne constitue cependant pas le concept inverse de celui-ci. Trois raisons principales l'illustrent.

Tout d'abord, les fondements de la décroissance reposent sur les limites ou

insuffisances de la croissance. La croissance macroéconomique renvoie aux indicateurs de richesse nationale d'un pays ou groupe de pays. L'expression souvent relayée dans les médias de « relance de la croissance » signale donc la volonté d'accroître la quantité de richesses produite dans un pays sur une période donnée. Cette richesse est mesurée exclusivement par le produit intérieur brut (PIB) qui représente la somme des valeurs ajoutées par les agents économiques du pays en question. Le PIB comptabilise aussi bien les biens et services produits par les entreprises (voitures, électroménager, services à la personne, etc.) que les services fournis par les administrations publiques (services de santé, défense nationale, etc.). Cette relance se traduit donc essentiellement par une augmentation de la production de biens et services qui implique un accroissement des débouchés provenant lui-même d'un surcroît de consommation et ou d'investissement. Dans cette perspective, considérer le bien-être des citoyens

d'un pays par le seul indicateur du PIB interdit la prise en compte de nombre de « facteurs de bonheur » d'une société. L'absence de critères qualitatifs dans l'analyse du bien-être à travers le PIB ne permet pas de valoriser le cadre de vie (qualité de l'air, urbanisme, entretien des forêts, etc.), de prendre en compte l'état des relations sociales (conflits en société, insécurité, chômage, etc.) ou encore de comptabiliser des activités d'autoproduction (travail domestique, dons, entraide et solidarité, etc.). Les objecteurs de croissance tiennent ces limites pour preuves que l'analyse du bien-être des populations à travers le seul indicateur du PIB constitue une gageure. C'est pour cette raison qu'ils sont nombreux à penser, à l'instar de V. Cheynet, que « la décroissance, c'est d'abord la décroissance économique » (*Le Choc de la décroissance*, 2008). P. Ariès chiffre même les économies en termes de ressources représentées par une décroissance durable du PIB : une « décroissance de 2 % par an fait économiser 25 % en 29 ans et 50 % en 69 ans » (*La décroissance, un nouveau projet politique*, 2007). Cependant, on peut objecter à ce raisonnement que le PIB est un indice qui intègre beaucoup de choses très différentes les unes des autres : s'y côtoient par exemple, des valeurs ajoutées à forte, à moyenne et à faible ponction sur la nature, d'autres génératrices de liens sociaux et de lutte contre les inégalités correspondant précisément à ce que défendent les objecteurs de croissance... « Croissance ou décroissance du PIB ne signifie donc pas grand-chose » admet S. Lavignotte dans *La décroissance est-elle souhaitable ?* (2009). Ces arguments amènent finalement les partisans de la décroissance (en particulier P. Ariès, J.-C. Besson-Girard et S. Latouche) à nuancer leurs propos en acceptant l'idée que la décroissance peut se traduire par une baisse

du PIB, mais pas nécessairement, ce que résume A. Caillé, figure du mouvement antiutilitariste, en estimant que « Latouche ou d'autres champions de la décroissance admettent de plus en plus que, puisque tout est en définitive question d'état d'esprit, on pourrait avoir de la décroissance avec un taux de croissance de 3 ou 4 % » (« Les ambiguïtés d'un discours », *Entropia* n°5, 2008).

Ensuite, le terme de décroissance se veut davantage un slogan politique plutôt qu'un concept économique. Le terme de décroissance ne s'applique pas à la notion du PIB. La décroissance du PIB n'est pas la finalité recherchée en soi. Le mouvement des décroissants s'apparente plutôt à un mouvement « d'a-croissants », c'est-à-dire un mouvement qui « n'adhère pas au dogme de la croissance ». « Être disciple de la décroissance » serait finalement comme « être disciple de l'athéisme » ; comme si croire aux vertus de la croissance économique s'apparentait à une religion. Comme l'indique Serge Latouche, la décroissance consiste en « l'abandon d'une foi, d'une religion, celle de l'économie, de la croissance, du progrès, du développement » (*Le pari de la décroissance*, 2006). La décroissance n'est pas dotée d'une théorie comme peut l'être la croissance. La décroissance en tant que slogan politique, amène à rechercher et à définir les contours d'un projet alternatif de celui fondé sur le dogme de la croissance. La décroissance prône la prise en compte dans les représentations économiques de l'environnement planétaire et constitue une critique acérée des théories économiques. L'incorporation de la biosphère comme un cadre d'analyse du fonctionnement des activités humaines, est encouragée. Dans cette perspective, l'environnement est situé au dessus de tout système marchand.

Enfin, les objecteurs de croissance s'appuient sur une critique du capitalisme. Les tenants de la décroissance prônent la rupture avec le capitalisme qu'ils rendent responsable des impacts sur le capital naturel. La course effrénée aux profits des capitalistes s'accompagne de besoins insatiables de consommation dont les conséquences sur l'environnement sont irréversibles. Cependant, la rupture avec le capitalisme ne repose pas uniquement sur la prise de conscience des dommages écologiques. Dès les années soixante, certains partisans de la décroissance comme I. Illith remettent en cause l'accumulation capitaliste sur la base de l'échec du développement des pays du Sud et des désordres observés dans les pays du Nord. La rupture avec le capitalisme prend racine dans la remise en cause de la société de consommation et l'imaginaire de la science et du progrès. Dès les années soixante, la décroissance implique le rejet de la croyance d'une science toute puissante capable de corriger les dysfonctionnements du capitalisme. La décroissance repose donc sur la critique de la technique et du développement renforcée par la crise écologique récente.

En rupture profonde avec la tendance dominante, la décroissance s'attaque à l'une des grandes croyances des sociétés contemporaines : les bienfaits de la croissance économique. La décroissance ne constitue pas l'antithèse de la croissance mais se présente comme une invitation à la construction d'une société alternative. En remettant en cause une des certitudes de l'extrême majorité des responsables politiques et économiques, la décroissance dérange, agace parfois, mais interpelle. La prise de conscience des conséquences néfastes des modes de vie occidentaux sur la nature donne un nouvel élan à ce mouvement très controversé. La remise en cause des préceptes issus de plus de 200 ans de travaux d'économie politique, associée à des formules choc telles que « totalitarisme économiciste, développementiste et progressiste » (S. Latouche), constitue une rupture radicale dans l'imaginaire de la consommation et une ouverture vers la recherche d'une nouvelle organisation de la société.

Assen Slim & Marc Prieto

### Pour aller plus loin

*La Décroissance*, A. Slim & M. Prieto, Le Cavalier Bleu (2010)

*La Décroissance est-elle souhaitable ?*, S. Lavignotte, Textuel (2009)

*La Décroissance pour tous*, N. Ridoux, Éditions Parangon (2006)

## « En France, le coût du travail est trop élevé. »

*Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante, lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous les autres moyens de protection sociale.*

*Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948, article 23*

Le coût du travail est plus que jamais au cœur des débats en France. Dans le contexte de la mondialisation et de l'élargissement de l'Europe aux ex-pays de l'Est, le coût du travail est constamment mis en avant par le patronat français pour justifier les délocalisations d'usines vers des pays émergents ou à main-d'œuvre bon marché. Depuis les années quatre-vingt-dix, tous les gouvernements (de droite et de gauche) ont fait de la baisse du coût du travail un des objectifs principaux des politiques de l'emploi.

Le coût du travail, c'est l'ensemble des dépenses de l'entreprise liées à l'utilisation de la main-d'œuvre (« la masse salariale »). Il comprend les salaires bruts versés aux salariés (le salaire net + les cotisations sociales à la charge des salariés), les primes, les congés payés, mais aussi l'ensemble des cotisations sociales versées par l'employeur (« les charges sociales » ou « charges salariales »). C'est le poids des cotisations sociales qui est souvent dénoncé. Lorsqu'un employé touche un salaire net de 800 euros (son salaire brut étant de 1 000 euros), le coût total pour l'employeur est de 1 450 euros. Il ne faut

jamais oublier que dans le système français, les cotisations sociales (salariales et patronales) sont la source principale (près de 70 %) de financement de la protection sociale : santé, retraite et chômage (dans d'autres pays comme le Danemark, le Royaume-Uni ou l'Irlande, la protection sociale est financée essentiellement par les impôts et les taxes). À côté du salaire direct, on peut donc parler de « salaire social » (certains parlent de « salaire différé », puisqu'il finance les retraites).

En fait, quand les employeurs dénoncent le coût du travail, ils évoquent essentiellement le travail « non qualifié » (ne nécessitant aucun diplôme) : ce sont les emplois non qualifiés qui sont les plus menacés par la délocalisation. Depuis les années quatre-vingt-dix, les gouvernements ont donc multiplié les dispositifs d'allègements des charges sociales sur les bas salaires. Renforcés par des gains de productivité, ces dispositifs ont effectivement permis d'atténuer le coût du travail et d'encourager les créations d'emplois pour des salariés peu qualifiés. Mais d'une part, ils coûtent très cher aux finances publiques (19,6 milliards d'euros en 2006) et donc aux contribuables. D'autre part, ils

laissent en suspens la question du financement de la protection sociale. La commission dite « commission Attali » propose dans son rapport (2007) de « réduire le coût du travail pour toutes les entreprises en transférant une partie des cotisations sociales vers la contribution sociale généralisée (CSG) et la TVA ». Elle estime que les créations d'emplois à court terme seraient de l'ordre de quelques milliers, voire de quelques dizaines de milliers (ce qui est assez modeste), mais elle souligne un enjeu plus important, « assurer progressivement un financement plus juste de la protection sociale », puisque celle-ci repose aujourd'hui principalement sur les salariés, alors que de nombreuses prestations (famille et maladie notamment) bénéficient à un public plus large que les seuls salariés.

Ce qui est souvent évoqué aussi par le patronat comme frein à l'embauche, c'est l'existence d'un salaire minimum trop élevé. Le salaire minimum a été conçu pour protéger les salariés les plus vulnérables sur le marché du travail : c'est la rémunération en dessous de laquelle un employeur ne peut légalement pas descendre. Le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) a été instauré en France en 1950 : son taux, fixé par le gouvernement sur la base de la durée légale mensuelle du travail, était indexé sur l'indice des prix de la consommation familiale. Depuis 1970, le SMIG a été remplacé par le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance), qui prend aussi en compte « l'évolution des conditions économiques générales et des revenus », dans le but d'augmenter le pouvoir d'achat (et pas seulement de le garantir). C'est le gouvernement qui fixe le montant du SMIC le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, en accordant généralement un « coup de pouce », à savoir une augmentation (à partir de 2010, le SMIC sera fixé le 1<sup>er</sup> janvier). En 2008, le SMIC mensuel est de 1 471 euros

(pour 169 heures). Contrairement à une idée reçue, les gouvernements de gauche n'accordent pas plus de coups de pouce que ceux de droite. La revalorisation du SMIC, en augmentant le pouvoir d'achat, a aussi pour objectif de soutenir la consommation. Le salaire minimum n'est pas une exception française. Un salaire minimum a été institué pour la première fois en 1894 en Nouvelle-Zélande. Aux États-Unis, le salaire minimum fédéral a été inscrit dans la législation en 1938. Il existe un salaire minimum national ou légal dans 20 des 27 États membres de l'Union européenne (parmi les derniers à l'avoir introduit : le Royaume-Uni, en 1999, l'Irlande, en 2000). Le Japon et la Corée appliquent également des salaires minimums. En terme de pouvoir d'achat, le salaire minimum français n'est pas particulièrement élevé : il est tout à fait comparable à celui des pays voisins. Quand le Royaume-Uni et l'Irlande ont introduit leur salaire minimum, il était assez faible, mais ils l'ont revalorisé : son niveau est désormais un peu plus élevé qu'en France. Les mécanismes d'indexation automatique du salaire minimum ne sont pas non plus une exception française. S'ils sont effectivement absents de la plupart des pays anglo-saxons, on trouve des systèmes assez semblables en Espagne ou aux Pays-Bas.

La spécificité française ne tient donc pas à l'existence d'un salaire minimum, mais plutôt à la « smicardisation » du salariat. En France, 17 % des salariés à temps complet sont payés au SMIC, alors que dans d'autres pays, le salaire minimum concerne peu de monde : en Espagne, 1 %, au Royaume-Uni, 1,8 % (source : Eurostat, janvier 2007). Les « smicards » sont surtout des personnes peu diplômées (un employé sur quatre, un ouvrier sur cinq), mais aussi des jeunes (un jeune de moins de 25 ans sur cinq, en incluant les diplômés), des femmes (une femme sur

quatre) et les précaires (un CDD sur trois). Les secteurs d'activité les plus concernés sont le commerce, l'hôtellerie et la restauration, l'agroalimentaire. Le phénomène de smicardisation s'est accentué ces dernières années sous l'effet des mesures d'abaissement des cotisations sociales pour les bas salaires : pour bénéficier de ces mesures, les entreprises ont intérêt à ne pas augmenter les rémunérations des smicards et elles ont tendance à créer essentiellement des emplois rémunérés au SMIC. Certains économistes considèrent que ces mesures ont eu pour effet d'enfermer de nombreux salariés dans « des trappes à bas salaire ». Il faut ajouter aussi que de nombreux accords d'entreprise sur la mise en œuvre de la réduction du temps de travail prévoient une « modération salariale » pour les années à venir.

Ce qui est à souligner, c'est qu'en raison de la forte concentration de salariés en bas de l'échelle des salaires, la distribution des salaires est plus resserrée en France que dans bien d'autres pays : le niveau du salaire minimum correspond à 52 % du « salaire moyen » et 64 % du salaire médian. Rappelons les définitions données par l'INSEE : le « salaire moyen » est la moyenne de l'ensemble des salaires, excepté ceux de l'État et de l'agriculture (1 900 euros mensuels nets en 2007) ; le « salaire médian » est tel que la moitié des

salariés gagnent moins et l'autre moitié gagnent plus (1 528 euros mensuels nets en 2007). Au Royaume-Uni, par exemple, le salaire minimum correspond à 49 % du salaire médian, (source : INSEE).

Une étude de l'INSEE (novembre 2008) nous apprend que dans l'industrie, la construction, le commerce et la finance, une heure de travail salarié a coûté, en 2004, en moyenne, 2,2 fois plus cher qu'en 1975... mais que parallèlement, la productivité a été multipliée par 2,3. Le coût salarial par unité produite a donc, en fait, légèrement baissé durant les trente dernières années. Et contrairement à une idée reçue, la France est relativement bien positionnée par rapport aux grands pays d'Europe continentale pour son coût du travail. Selon l'OCDE, le coût du travail dans l'industrie française (secteur d'activité de référence pour les comparaisons internationales) serait même l'un des plus faibles des pays de l'Europe des 15, grâce à des performances exceptionnelles en termes de productivité (une productivité supérieure de 20 % à la moyenne européenne). Et si le coût du travail est aujourd'hui plus élevé en France qu'aux États-Unis ou au Japon, c'est essentiellement dû à la montée de l'euro vis-à-vis du dollar et de la plupart des autres monnaies.

Danièle Linhart & Nelly Mauchamp

### Pour aller plus loin

*Le Travail*, D. Linhart & N. Mauchamp, Le Cavalier Bleu (2009)

*Le Travail sous tensions*, M. Lallement, Sciences humaines (2010)

*Les Conditions de travail*, M. Gollac & S. Volkoff, La Découverte (2007)

## « Les paysans sont trop aidés. »

*L'aide à l'agriculture en Europe est aussi une aide au consommateur européen.*

Jean-Michel Lemétayer, président de la FNSEA, 2008

Cette idée reçue part de l'impression, fautive, que les aides concernent des individus : elles sont en fait un soutien à une filière essentielle à notre économie. L'Europe est construite sur l'idée de donner aux agriculteurs une rémunération de leur travail et pas de les transformer en assistés dépendants des subventions. Les agriculteurs récusent et sont révoltés par cette vision.

Hors l'appui à la protection sociale agricole, les soutiens budgétaires à l'agriculture française atteignent 15,7 milliards d'euros en 2009 : les fonds communautaires représentent 62 % de cette enveloppe aux côtés des crédits de l'État et, plus marginalement, de ceux des collectivités territoriales. En 2008, les aides de la Politique agricole commune (PAC) ont concerné 508 000 bénéficiaires pour 10,4 milliards d'euros dont 487 177 agriculteurs pour 9,5 milliards. Si la France, sur ses crédits propres, consacre annuellement sur les dernières années 5 milliards d'euros à l'agriculture, le soutien communautaire double presque cet effort. Le budget du ministre français chargé de l'Agriculture se négocie plus à Bruxelles qu'à Paris.

Ce montant est-il si élevé ? Non si l'on compare avec les États-Unis, autre grande puis-

sance agricole. Les aides américaines aux agriculteurs ont quadruplé en montant global (15 milliards de dollars en 2008 pour les aides de marché et plus de 60 milliards de dollars pour l'aide alimentaire, qui est souvent une aide déguisée à l'écoulement des produits) et en aide individuelle depuis 1996 : elles composent la grande majorité du revenu (plus bas en moyenne qu'en France). Elles s'adressent de surcroît à trois millions d'actifs agricoles, et en fait, surtout, à 250 000 exploitations qui représentent 75 % de la production. Le Congrès, qu'il soit selon les moments dominé par les Républicains et les Démocrates, n'a cessé d'ajouter des aides d'urgence et de trouver le *Farm Bill* (loi agricole) de George W. Bush fort timide.

Où vont ces aides nationales et communautaires ? D'abord vers les grandes cultures de céréales et les productions végétales et ensuite vers les exploitations laitières ou herbagères, principalement bovines. Le secteur du porc est peu soutenu, étant donné le caractère très interdépendant des marchés nationaux au sein de l'Union : aider cette filière reviendrait à financer la concurrence entre producteurs de l'Union par des crédits publics. Les élevages ovins reçoivent un appui plus



limité mais en hausse en raison de leur importance dans l'écosystème de nombreuses régions de moyenne montagne et de polyculture. En 2005, les agriculteurs, toutes productions confondues, ont perçu en moyenne 27 400 euros d'aides directes, soit 13 800 euros par unité de travail agricole (personne active à temps plein sur l'exploitation), 363 euros d'aide par hectare et 20 396 euros en 2008 pour les aides de marchés. Ces aides sont justifiées par l'importance qu'elles représentent dans le revenu agricole qui, en leur absence, serait grandement fragilisé. Elles ne représentent que 18 % de la valeur de la production mais beaucoup en termes de revenus. Comme le montre une étude menée par le ministère de l'Agriculture en 2004 et publiée par l'Inra, sur la base des analyses comptables d'un échantillon d'exploitations, l'impact des aides sur le revenu a considérablement crû depuis la réforme de la PAC en 1992 pour atteindre 66 % du revenu disponible.

Pourquoi de telles aides ? Et pourquoi des aides directes ? Pour assurer sa souveraineté alimentaire, l'Europe a fait le choix de privilégier ses produits : le tarif extérieur commun et la préférence communautaire en sont les traductions, les coûts de production européens étant supérieurs à ceux en vigueur dans la plupart des pays du globe. Les aides ont donc d'abord été payées au produit par l'achat et le stockage financés par le budget de l'Union européenne. Devant le coût budgétaire croissant de cette forme d'action et face aux critiques américaines, le choix a été fait de privilégier des aides directes. Le montant moyen payé par exploitant a mécaniquement augmenté. L'existence d'aides directes, dont le principe surprend l'opinion, est liée à la volonté de l'Europe (et donc de ses États membres dont la France), à partir de 1992, de limiter le coût de la PAC et d'éviter le retour de la surproduction

qu'induisaient les seules aides aux produits (tout en évitant l'accusation américaine d'excessifs soutiens internes). Conjugées à l'agrandissement des exploitations céréalières et la baisse du nombre d'exploitations, les aides par exploitations ont augmenté fortement depuis 1990 (multiplication par sept en moyenne).

Pourquoi l'agriculture ne se rémunère-t-elle pas seule ? Il faut rappeler que la valeur ajoutée qu'elle crée est, de longue date, transmise par les industries agroalimentaires à des consommateurs qui veulent des produits les moins chers possibles : l'aide publique est un moyen indirect pour que le consommateur dispose de denrées abordables, et ce même si les politiques européenne et française, à l'inverse de la politique américaine, ont toujours veillé à assurer un prix rémunérateur à l'exploitant. La Politique agricole commune est précisément fondée sur cette idée : permettre à l'agriculteur de vivre par des prix rémunérateurs.

Cette politique est-elle trop coûteuse pour les contribuables ? Chacun pourra en juger sachant qu'elle représente en France, actuellement, 210 euros par personne par an pour 0,78 % du PIB national et en Europe 113 euros par personne. Quel serait le prix pour avoir à la fois des produits disponibles, de qualité, abordables et une activité agricole qui permet d'entretenir le paysage ? Ce « coût de la non-PAC » (Michel Barnier) ne doit pas être sous-estimé. La PAC garantit de surcroît à l'Europe et à la France leur indépendance alimentaire. Dans sa volonté modernisatrice, le gaullisme pensait faire coup double : transformer l'agriculture pour qu'elle facilite et ne freine plus la croissance du pays mais aussi faire de l'agriculture, activité fondamentale, un des piliers d'une Europe cohérente et devenue un partenaire des États-Unis. Il est symptomatique que les plus vives critiques de la PAC soient exprimées



### Les étapes de la Politique agricole commune

1957 : en mars, signature du traité de Rome par six États membres (France, République fédérale d'Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg). La PAC est créée avec pour objectifs l'indépendance alimentaire de l'Europe, la stabilisation et l'organisation des marchés et l'assurance d'un bon niveau de vie pour les agriculteurs.

1958 : en juillet, conférence de Stresa (Italie) lors de laquelle les États membres s'accordent sur les principes d'unicité de prix au sein de l'Europe, de préférence communautaire et de solidarité financière. La PAC entre en œuvre en juillet 1962.

1968 : en juillet, les droits de douane au sein de la Communauté européenne sont supprimés et un tarif douanier extérieur commun est mis en place. Le Marché commun est ainsi en vigueur. Il concerne immédiatement la viande, le lait et le sucre.

1984 : en mars, devant la surproduction laitière et le coût du stockage et des dégagements de produits laitiers, des quotas laitiers sont instaurés : critiqués, ils sauveront pourtant nombre de zones fragiles, notamment de montagne.

1992 : en mai, l'Union européenne, pour lutter contre la surproduction et traduire ses engagements internationaux de réduction de soutiens (accord de Blair House avec les États-Unis), met en place une réforme essentielle par des aides directes à l'agriculteur (et non plus au produit ou de soutien de marché), assorties de l'obligation de geler des terres et du plafonnement des aides par production. Elle sera vivement contestée en France et sera à l'origine de la Coordination rurale.

1999 : en mars, la réforme dite de « l'agenda 2000 » modernise le modèle en le faisant reposer sur deux piliers : les aides aux productions, aux exploitants et aux marchés d'une part, les aides au développement rural et aux zones fragiles d'autre part.

2003 : en juin, l'accord de Luxembourg, tout en préservant les acquis de 1992 et 1999, introduit la possibilité de découplage des aides de la production, crée des droits à primes et conditionne l'octroi des aides à de bonnes pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

2006 : en décembre à Hong Kong, l'Union européenne accepte le principe de la suppression, en 2013, des restitutions à l'exportation.

2008 : la Commission européenne lance un processus de modernisation de la PAC connu sous le nom de « bilan de santé ». Un accord est conclu en novembre 2008 qui privilégie les dépenses du second pilier (aides au développement rural et non à la seule agriculture) et conforte, par une augmentation de 1 % par an jusqu'en 2015, les quotas laitiers.

par les Britanniques et de nouveaux adhérents, moins sensibles à cet ancrage historique.

Est-elle injuste ? Force est de constater que des secteurs en bénéficient davantage que d'autres. Elle traduit aussi la réalité d'une agriculture française très diversifiée : selon son chiffre d'affaires, une exploitation céréalière peut voir l'aide attribuée varier de 1 à 4. L'écart est supérieur en bovin-lait mais plus réduit en bovin-viande. L'importance des soutiens aux grandes cultures – et la tendance marquée de ces exploitations à l'agrandissement pour abaisser leurs coûts de revient – explique la concentration des aides liées à la surface cultivée : dans une étude de 2007, le service statistique du ministère de l'Agriculture, sur la base des seules aides à ce secteur, montrait que 7 % des exploitations recevaient 29 % des aides et que 24 % en recevaient très peu. L'étude publiée par l'Inra en 2004 illustrait que, toutes productions confondues, 60 % des aides étaient perçues par 20 % des exploitations. En 2000, l'Union européenne admettait qu'au niveau communautaire, la moitié des aides allait alors à 10 % des bénéficiaires tandis que 60 % des exploitations de l'Union n'en recevaient que la dixième. En raison de sa diversité d'exploitations, la France est davantage redistributrice que d'autres pays : la part des exploitations recevant plus de 20 000 euros d'aides n'est que de 30 % contre près de la moitié en Angleterre, où l'effet d'une taille moyenne plus élevée des exploitations joue à plein.

Est-elle utile pour l'économie rurale ? Bien sûr, quand on se rappelle que des pans entiers de nos zones rurales les moins denses dépendent des aides pour maintenir des exploitations au rendement toujours fragile, notamment dans les secteurs de l'élevage bovin et ovin (Massif central, Bourgogne, Alpes du Sud). L'enjeu certainement, comme le note l'économiste Philippe Chalmin, est

de pouvoir continuer à aider les secteurs d'élevage, moins compétitifs sur les marchés mondiaux et aux incidences positives directes sur les paysages, et de favoriser l'ouverture croissante du secteur des grandes cultures céréalières, davantage prêt à affronter la concurrence internationale.

Cette politique va-t-elle encore coûter plus cher ? Il est probable que non : la PAC, avec 54 milliards d'euros, est certes la première politique communautaire dans l'histoire (après la Communauté du charbon et de l'acier, et ce pour les mêmes raisons de stabilité politique) et par son montant (faute d'alternative crédible à ce stade). Sa part dans le budget communautaire est toutefois en baisse : 70 % en 1984 et 42 % aujourd'hui.

D'autres appuis donnés par l'État aux agriculteurs sont liés aux caractéristiques mêmes de l'agriculture. Il s'agit d'abord des dépenses fiscales (coût pour le budget français du régime fiscal agricole) qui s'établissent, en 2007, à 2,8 milliards d'euros : cet appui, notamment le régime du forfait agricole et les aides à l'investissement ou le remboursement de la Taxe intérieure sur les produits pétroliers, est la traduction de la faiblesse du revenu de nombre d'agriculteurs et de la difficulté à assumer de lourds investissements pour des exploitations de petite taille.

Pour les mêmes raisons, la solidarité nationale a joué à plein pour le régime social des exploitants agricoles désormais largement intégré à la Sécurité sociale, notamment pour la maladie : les ressources propres (cotisations et CSG) sont stables, à 15,8 % des recettes en raison d'un fort déséquilibre entre actifs cotisants et retraités bénéficiaires (un pour trois). Les cotisations professionnelles couvrent toutefois 23 % des prestations. Du fait de ce déséquilibre démographique, les concours publics et la compensation entre régimes sociaux assurent l'équilibre

avec 13,1 milliards. Le déficit de ce régime est de 1,1 milliard fin 2009 et est couvert par des ressources affectées prélevées jusqu'ici sur la TVA et désormais sur des recettes diverses sur le tabac, l'alcool ou les véhicules de société.

Faut-il renoncer à soutenir l'agriculture dans les pays riches pour ne s'approvisionner que dans les pays du Sud, ce qui leur permettrait d'avoir des débouchés rentables ? Il n'est pas certain qu'accepter une dépendance, qui s'ajoute à celle de l'énergie fossile, soit de bon augure dans un monde incertain. Pas sûr non plus que les conditions de production dans de nombreux pays du Sud soient respectueuses de l'environnement, de la santé de la main-d'œuvre ou des exigences sanitaires des marchés occidentaux.

Pas sûr enfin que l'agriculture doive être laissée à elle-même sans que de graves inconvénients n'apparaissent. L'agriculture, parce qu'elle secrète le premier stade de la produc-

tivité d'ensemble de l'économie, est partout dans les nations développées un secteur aidé.

À l'inverse, une aide insuffisante conduit à une modernisation incomplète, comme en témoigne le difficile équilibre alimentaire de la Chine. Après la judicieuse décision de Deng Xiaoping, en 1978, de démanteler des communes populaires et de donner la liberté de vente au paysan, le régime a cessé de soutenir ses campagnes, utiles réservoirs d'une main-d'œuvre migrante exploitée au profit du secteur industriel d'une Chine devenue « l'atelier du monde ». Le pays doit se résoudre à acheter des terres à l'étranger pour sécuriser les besoins d'une population aux besoins croissants. Cinquième exportateur mondial de produits agricoles mais aussi quatrième importateur mondial de ces mêmes produits, la Chine enregistre – le fait est assez rare pour être noté – un déficit non négligeable sur ce poste : 27 milliards de dollars en 2007.

Jean-Louis Büer

### Pour aller plus loin

*Les Paysans*, J.-L. Büer, Le Cavalier Bleu (2010)

*Les Soutiens à l'agriculture : théorie, histoire et mesure*, collectif, Éd. Inra (2004)

*L'Agriculture : nouveaux défis*, collectif, INSEE (2007)

## « Nos sociétés souffrent déjà du changement climatique. »

*Les variations passées de la concentration des gaz à effets de serre mèneront à un réchauffement déjà engagé et à des changements climatiques futurs.*

GIEC, Rapport technique 2007

Canicule exceptionnelle en Europe occidentale en 2003, à l'origine de plusieurs milliers de décès ; sécheresses à répétition en Australie qui font chuter les productions agricoles ; multiplication d'ouragans meurtriers du type Katrina aux Caraïbes en 2005 ; inondations au Royaume-Uni durant l'été 2007 alors que l'Europe méditerranéenne est assommée par la canicule... Les épisodes météorologiques exceptionnels n'ont certes jamais manqué. Mais, ils semblent s'accélérer ces dernières années à la fois en fréquence et en intensité. C'est bien souvent par eux que nous prenons conscience des risques climatiques. Les images télévisées de la Nouvelle-Orléans dévastée par Katrina sans que les autorités du pays le plus riche du monde ne semblent capables de maîtriser quoi que ce soit ont sans doute bien plus contribué à la prise de conscience des Américains que les multiples rapports scientifiques sur les changements du climat.

Les événements climatiques extrêmes correspondent à des fluctuations maximales de pluviométrie, de vent et de températures autour de conditions habituelles dont

l'ensemble forme notre climat. Avec le changement climatique, ce sont à la fois ces conditions météorologiques moyennes – le climat – et l'occurrence de leurs événements extrêmes qui sont modifiés. Si nous sommes très sensibles aux extrêmes climatiques, nous le sommes beaucoup moins à l'évolution séculaire des moyennes : nul n'a oublié en France la pesanteur de la canicule de 2003 dont les ravages ont désorganisé les services d'urgence hospitaliers. Mais qui se rend véritablement compte de la hausse décennale moyenne de 0,13 °C de la température terrestre depuis 1950 ? Seule la communauté scientifique, à travers le groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), est capable de nous informer de ces tendances de plus long terme, imperceptibles à notre échelle.

Un autre indice des changements climatiques en cours est l'accroissement des dommages économiques qu'ils causent au travers d'événements extrêmes plus intenses. L'année 2008 a ainsi connu des dommages directs liés aux catastrophes naturelles particulièrement importants. Les assureurs les

### Ce que nous disent les scientifiques

#### 1. Ce qui est déjà observé

- En 2008, la concentration atmosphérique du seul CO<sub>2</sub> dépassait 380 parties par millions (ppm) contre 280 à l'âge préindustriel. En tenant compte des autres gaz à effet de serre, cette concentration atteignait 435 ppm d'équivalent CO<sub>2</sub>.
- Au xx<sup>e</sup> siècle la température moyenne à la surface de la terre a augmenté de 0,75 °C, cette hausse atteignant plus de 1 °C sur les continents et dépassant 2 °C dans la zone arctique. Ce réchauffement a provoqué une fonte générale des glaciers continentaux et de certaines parties du Groenland.
- La hausse du niveau moyen de la mer a été d'environ 2 cm par décennie entre 1961 et 2003 et d'un peu plus de 3 cm entre 1993 et 2003.
- La fréquence des événements météorologiques extrêmes – cyclones tropicaux, changement des régimes des moussons, canicules et sécheresses, crues – s'est accrue depuis 1970.

#### 2. Ce qui peut se passer dans le futur

- Si la concentration atmosphérique des gaz à effet de serre se stabilisait à 550 ppm, la hausse des températures pourrait être limitée aux alentours de + 3 °C, avec une probabilité d'environ 70 % d'être dans une fourchette de + 2 à + 4,5 °C.
- Sans politique de stabilisation des émissions d'ici 2050, cette concentration pourrait dépasser 650 ppm d'ici la fin du siècle, avec des conséquences difficiles à anticiper sur le système climatique.
- Les régions les plus vulnérables face aux changements du climat sont les îles de basse altitude, les régions polaires, les deltas, les zones de haute montagne, les régions arides subtropicales. Certaines sont très peuplées : plus de 300 millions de personnes habitent sur des deltas particulièrement exposés aux variations des débits des rivières et à la remontée du niveau de la mer (Nil, Gange, Brahmapoutre, Mékong, Mississippi, etc.) ; plus d'un milliard de personnes vivent dans les zones arides subtropicales menacées par une raréfaction de l'eau. La désertification du Sahel risque par exemple d'être aggravée par les changements en cours du climat.
- Pour limiter le risque d'une hausse de la température supérieure à + 2 °C et garantir des impacts supportables, il faudrait rapidement stabiliser la concentration atmosphérique des gaz à effet de serre à leurs niveaux actuels.

Source : d'après le quatrième rapport d'évaluation du GIEC (2007).

avaient estimés à environ 45 milliards de dollars dans le monde, deuxième record historique après une année 2005 marquée par une saison cyclonique très active. Les

coûts encourus en 2009, année plus calme du point de vue des événements météorologiques extrêmes, ont tout de même atteint plus de 20 milliards de dollars. L'ac-

croissement observé des dommages économiques s'explique en partie par l'augmentation de la couverture des assurances et de celle des richesses produites par nos sociétés. Il traduit aussi les premiers effets du changement climatique.

Il serait cependant imprudent d'anticiper les impacts futurs du changement climatique par une simple extrapolation de ce qui s'observe déjà aujourd'hui. Car ce serait négliger un élément essentiel : son extraordinaire inertie. Le changement climatique est un continuum provoqué par l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Cette accumulation résulte de deux phénomènes. D'une part, de nouvelles molécules de gaz à effet de serre issues des activités humaines arrivent dans l'atmosphère. Chacune augmente le pouvoir de réchauffement du stock de gaz à effet de serre existant. D'autre part ce même stock se déteste lentement de molécules de gaz à effet de serre en fonction de la durée de vie de chacune dans l'atmosphère : le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) par exemple, qui représente 75 % des gaz à effet de serre émis par les activités humaines, se maintient entre une poignée et plusieurs centaines d'années dans l'atmosphère. On comptabilise en général son pouvoir de réchauffement moyen sur 100 ans. Les autres gaz à effet de serre, dont le pouvoir de réchauffement est souvent plus important que le CO<sub>2</sub>, se maintiennent entre 15 et plusieurs milliers d'années dans l'atmosphère. Au total, la quantité de gaz à effet de serre qui disparaît est très inférieure à celle qui arrive dans l'atmosphère. Ce déséquilibre des flux entrants et sortants provoque l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère au-delà de tous les niveaux précédemment connus. La concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère a ainsi atteint 385 parties par

millions (ppm) en 2008, un niveau supérieur de plus d'un tiers à ceux de la période précédant le développement industriel de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'accumulation continue des gaz à effet de serre induit mécaniquement une augmentation moyenne des températures qui perturbe l'ensemble du système climatique. Du fait de leur longue durée de vie dans l'atmosphère, les impacts que nous ressentons aujourd'hui ne sont que des prémisses des modifications climatiques que la planète va subir durant plusieurs siècles. La machine climatique est comme le Titanic : une fois lancé dans une direction, son inertie l'empêche de virer de bord rapidement. Même si nous arrivons à stabiliser la concentration atmosphérique des gaz à effet de serre à son niveau actuel, la température moyenne continuera d'augmenter pendant plusieurs décennies et certains impacts, comme la hausse du niveau de la mer, se feront sentir pendant plusieurs siècles.

Compte tenu de cette inertie, nos sociétés doivent d'abord se préparer à des changements croissants du climat durant ce siècle. Températures et cycle de l'eau seront bousculés du fait des changements dans la répartition des précipitations, les régimes des fleuves, la fréquence des tempêtes, l'étendue des glaciers et le niveau des mers. Se préparer à ces changements constitue le premier volet de l'action face au changement climatique : celui de l'adaptation, qui consiste à réduire les dommages mais également à profiter des bénéfices résultant des changements du climat comme par exemple la réduction des besoins de chauffage, l'ouverture de nouvelles routes maritimes liées à la fonte des glaces ou la mise en exploitation de nouvelles terres agricoles lorsque le permafrost disparaît.

Mais si nous nous bornons à agir sur les conséquences, l'accumulation continue des gaz à effet de serre dans l'atmosphère provoquera des évolutions irréversibles, peu prévisibles et probablement dangereuses du climat à long terme. Il nous faut donc aussi limiter les impacts futurs du changement climatique en agissant sur ses causes : l'accroissement des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Ce deuxième volet de l'action, complémentaire de l'adaptation, est appelé atténuation (*mitigation* en anglais). Les travaux du GIEC donnent la mesure du défi posé à nos sociétés : pour éviter un

accroissement de la température de plus de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, il faudrait ramener les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 7,5 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par habitant à moins de 2 tonnes en 2050. Pour éviter un accroissement de plus de 3 °C, il faudrait revenir à 2,5 tonnes. Et plus le reflux des émissions s'engage rapidement, plus il sera facile de stabiliser le stock de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Le temps qu'il nous reste pour maintenir le changement climatique dans des limites raisonnables est limité. Il faut donc agir, et vite.

Christian de Perthuis & Anaïs Delbosc

### Pour aller plus loin

*Le Changement climatique*, Ch. de Perthuis & A. Delbosc, Le Cavalier Bleu (2009)

4<sup>e</sup> rapport d'évaluation du GIEC, disponible sur [www.ipcc.ch](http://www.ipcc.ch)

« Économie de l'adaptation au changement climatique », Ch. de Perthuis, S. Hallegatte & F. Lecocq, Conseil économique pour le développement durable (février 2010). Disponible sur [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## « Les socialistes, ce sont des courants incapables de s'entendre. »

*Qu'est-ce que signifie dans notre parti, l'unité ? Est-ce que c'est un mot vide, une formule creuse ? Pas du tout. L'unité, à chaque moment, c'est simplement un équilibre entre les mouvements divergents, c'est la détermination d'une sorte de résultats des forces.*

Léon Blum, discours prononcé le 21 avril 1919  
au congrès national extraordinaire de la SFIO

**L**Aujourd'hui, l'image de la division est couramment associée aux socialistes dans l'opinion. Elle tient cependant plus aux personnes qu'à des « courants » politiques bien identifiés. Les deux dimensions se mêlent sans que le Parti soit clair sur ce qui l'emporte vraiment. Dans un certain sens, il en a été ainsi depuis la constitution de la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO) en 1905. On parlait déjà des « guesdistes » et des « jaurésiens ». La pluralité fait partie de l'histoire du socialisme, dans la mesure où il a rassemblé (et encore maintenant) des sensibilités idéologiques diverses. Les faire coexister est toujours un problème. Alternent ainsi des périodes d'instabilité et de stabilité où la tension entre l'unité et la pluralité est plus ou moins forte. Les scissions ont d'ailleurs ponctué l'histoire du socialisme, la dernière en date étant celle de Jean-Luc Mélenchon et ses amis en novembre 2008. C'est pour cela aussi que le mode d'organisation a souvent fait l'objet de

réflexions – et parfois de réformes – chez les socialistes. Les différentes formules mises en œuvre jusqu'à présent n'ont pas apporté de modifications décisives. Un nouveau processus de rénovation est aujourd'hui en cours, décidé par un vote militant le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Les « courants » ont fait le Parti socialiste qui, à plusieurs reprises, a dû assurer le rassemblement des principales familles qui le composaient depuis les années 1880. Cet état de fait a été entretenu par le mode de désignation interne des responsabilités à tous les niveaux du parti : une représentation proportionnelle selon les résultats des motions présentées dans le congrès clavait nécessairement les différents courants. La décision date d'un congrès de 1907 – alors qu'en 1905, le règlement accepté prévoyait un « accord commun » entre les courants pour élire les membres de la commission administrative permanente. Il apparut dans ces années qu'à côté des courants fortement constitués et durables, d'autres plus éphé-

mères, selon les enjeux, les personnalités, ne vécut que quelques années, comme le « socialisme ouvrier » d'Hubert Lagardelle et la tendance anti-militariste de Gustave Hervé avant 1914. La division n'est surmontable, en grande partie, que par la capacité des principaux dirigeants, particulièrement Jean Jaurès, dans les premières années, de proposer les synthèses nécessaires. L'entre-deux-guerres a vécu sous le même régime. La paralysie qui a gagné la SFIO, à la fin des années trente, a forgé cependant la conviction des socialistes résistants qu'il fallait, dans un parti refondé, changer le mode de représentation pour échapper au conflit stérilisant des courants. En 1944, un mode de scrutin majoritaire est adopté : les membres du comité directeur sont désignés par les délégués aux congrès nationaux sur un scrutin de liste. Cela a certes découragé l'existence de grands courants idéologiquement structurés. Le secrétaire général Guy Mollet organise sa majorité en s'appuyant sur quelques grandes fédérations et leurs élus importants. Mais le scrutin de liste permet aux majoritaires de choisir leurs minorités – ce qui décourage les opposants et peut les amener à quitter le parti. Cela n'a donc pas empêché les divisions et l'opposition de sensibilités ponctuelles ou plus affirmées, lors du débat sur la Communauté européenne de défense en 1954, pendant la guerre d'Algérie, ou avec la crise du 13 mai 1958. La scission a quand même été au bout, avec la constitution du Parti Socialiste autonome (PSA) en 1959.

Les conditions de la victoire de François Mitterrand au congrès d'Épinay, en 1971, ramènent l'officialisation de l'existence des courants. Le rétablissement, en effet, d'un mode de scrutin proportionnel pour la représentation dans toutes les instances du parti a même été un enjeu du congrès, la

seule condition étant de dépasser 5 % des votes pour une motion lors des congrès. Les statuts adoptés interdisent certes la structuration de tendances organisées, avec leurs locaux, leurs moyens de financement, mais dès le départ, ils ne seront pas respectés. Les années soixante-dix voient le débat s'organiser autour de trois grands courants : 1) celui de François Mitterrand d'abord, grande coalition de sensibilités différentes mais structurée par les anciens de la Convention des institutions républicaines, dont Pierre Joxe, Louis Mermaz, Charles Hernu, et une nouvelle génération attachée directement au Premier secrétaire, Laurent Fabius et Lionel Jospin pour les plus notables ; 2) le CERES, ensuite, dont Jean-Pierre Chevènement est la personnalité dominante, qui veut incarner la fidélité à « la ligne de gauche », gardien des engagements d'Épinay, attaché à l'accord avec le parti communiste ; 3) les rocardiens enfin, arrivés plus tard, avec les assises du socialisme, à l'automne 1974, critiques vis-à-vis de l'étatisme porté par le programme commun de gouvernement. Mais dès ces années, le Parti socialiste connaît un phénomène de « présidentialisation ». Il est, à gauche, le parti où se joue la désignation du candidat à l'élection présidentielle. L'affrontement du congrès de Metz, en 1979, a des enjeux idéologiques et programmatiques, mais il est aussi une primaire qui ne dit pas son nom entre François Mitterrand et Michel Rocard. Il y a sept motions en compétition, mais seulement trois grands courants, chacun tournant autour d'une personnalité en capacité de représenter le parti dans l'élection présidentielle. Jean-Pierre Chevènement, dans la période d'incertitude sur la candidature de François Mitterrand, indique qu'il dépose la sienne contre Michel Rocard. Les années soixante-dix/quatre-vingt marquent l'apogée des courants structurés qui organisent le débat, assurent la promotion

des responsables dans le parti et dans les élections et disposent de réseaux étendus dans le parti. Selon les moments, ces courants se « comptent » ou non, mais n'en perdurent pas moins. De petits courants circonstanciellement existent également mais leur durée d'existence ne dépasse guère le temps d'un congrès. Ce sont généralement les motions tactiques – celle de Gaston Defferre à Metz en 1979, par exemple – ou d'attente dans la perspective d'une reconstitution – celle de Christian Pierret à Metz également ou celle d'Alain Richard et de Marie-Noëlle Liemann à Bourg-en-Bresse en 1983. L'éclatement du courant majoritaire en 1988, sous le coup d'un affrontement entre Laurent Fabius et Lionel Jospin qui tous deux prétendent à la succession de François Mitterrand, fait entrer le Parti socialiste dans une période d'instabilité. Le congrès de Rennes, en mars 1990, voit un parti déchiré qui, pour la première fois depuis 1971, ne trouve pas de « synthèse » politique au congrès même et ne conclut un accord, quelques jours plus tard, que sous la pression de François Mitterrand et des nécessités du gouvernement... Les difficultés électorales en 1992 aux élections régionales, et surtout en 1993, avec une grave défaite aux élections législatives, rouvrent la crise interne. Trois Premiers secrétaires se succèdent entre avril 1993 et juin 1994, Laurent Fabius, Michel Rocard, Henri Emmanuelli, chacun élu puis abattu par des coalitions changeantes de courants. Jean-Pierre Chevènement, avec la plupart de ses partisans regroupés dans Socialisme et République, successeur du CERES, fait une scission après avril 1993. Une nouvelle tendance de gauche, la Gauche socialiste, autour de Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon, s'identifie depuis 1992. Ces crises ont ouvert la voie à une réforme des procédures internes. Fort de son honorable résultat à l'élection présidentielle de 1995, qui confirme le Parti socialiste comme

parti dominant à gauche, Lionel Jospin, redevenant Premier secrétaire après l'effacement volontaire d'Henri Emmanuelli, impose que désormais le Premier secrétaire et les premiers secrétaires fédéraux soient élus directement par le suffrage direct des militants, selon le principe du scrutin majoritaire. Cette réforme a pour but explicite d'amoindrir le rôle des courants et de donner aux Premiers secrétaires, surtout le Premier secrétaire national, plus d'autonomie. Le vote des militants est censé donner une légitimité telle au Premier secrétaire qu'il en devient le candidat « naturel » du parti pour l'élection présidentielle. Cette situation laisse toujours désigner cependant les instances du parti selon la logique d'une représentation proportionnelle des motions au congrès, donc des courants. Ce compromis paraît fonctionner jusqu'en 2002, Lionel Jospin réunissant une coalition majoritaire faite d'anciens courants, de réseaux liés à telle ou telle personnalité, de grands élus locaux, ne laissant de côté que deux minorités, la Gauche socialiste et un rassemblement d'anciens partisans de Jean Popperen et de soutiens d'Henri Emmanuelli, qui se comptent dans les congrès de Brest en 1997 et de Grenoble en 2000.

Mais l'échec inattendu du 21 avril 2002 ôte la clé de voûte de ce dispositif, avec le retrait de Lionel Jospin, et laisse François Hollande – Premier secrétaire depuis la victoire législative de 1997, choisi par le Premier ministre parce qu'il n'avait pas de courant propre – composer avec des courants et des réseaux nationaux ou locaux plus fragiles que dans les années soixante-dix et quatre-vingt. Ils sont également plus instables, prêts à des combinaisons politiques dépendant davantage de la conjoncture et des perspectives de candidatures à l'élection présidentielle ou non des personnalités qui les cristallisent un temps donné – ainsi les rassemblements

opérés autour de Laurent Fabius et de Dominique Strauss-Kahn du début des années 2000. Un courant de gauche « classique », Nouveau Monde, se reconstitue au congrès de Dijon, avec l'alliance de Jean-Luc Mélenchon et d'Henri Emmanuelli, tandis qu'un courant générationnel, le Nouveau Parti socialiste, avec Arnaud Montebourg et Vincent Peillon principalement, tente d'incarner une alternative d'ensemble, pour renouveler la doctrine et les pratiques du parti, en reprenant le terme britannique de « Nouveau Parti socialiste » et en promouvant une VI<sup>e</sup> République. La crise européenne de 2004 et 2005, avec un référendum interne, opposant les socialistes sur le « oui » et le « non » au projet de traité constitutionnel européen, et surtout le référendum dans le pays, où les socialistes se retrouvent dans la campagne dans deux camps opposés, montrent la fragilité de l'ossature interne du parti.

Le congrès du Mans, en novembre 2005, réalise une « synthèse » quasi générale. Mais elle éclate à nouveau lors de la primaire interne de 2006, où Ségolène Royal, Dominique Strauss-Kahn, Laurent Fabius, les trois personnalités qui finalement la mènent, réalisent des regroupements nouveaux cassant les plus anciens – qui ne le sont pourtant pas tant... La campagne de l'élection présidentielle de 2007, conduite par Ségolène Royal, connaît les séquelles de ces divisions. Et le

congrès de Reims de novembre 2008, qui voit au final une coalition de courants autour de Martine Aubry l'emporter sur une autre, derrière Ségolène Royal, interroge sur la coexistence de deux logiques désormais au sein du Parti socialiste : une logique proportionnelle, de nature parlementaire, et une logique majoritaire, de nature présidentielle, pour parvenir à donner une stabilité au parti.

Les courants n'existent que relativement les uns par rapport aux autres. Ils sont encore les vecteurs par lesquels s'élaborent des positions politiques et se répartissent les postes de responsabilité et les candidatures aux élections. Mais ils sont de plus en plus déterminés par la logique de la présidentialisation et donc par la recherche d'une légitimité extérieure dans l'opinion, tendant à se désagréger ou se recomposer au gré des fluctuations de popularité de leurs dirigeants. Les socialistes sont actuellement amenés à se poser la question de leur organisation interne. La décision de préparer des élections primaires, élargies à l'électorat, pour désigner leur candidat à l'élection présidentielle, s'éclaire à cette aune. Mais sera-ce une solution ou un nouveau problème ? Les structures et les procédures internes du parti, en effet, ne pourraient pas ne pas en être transformées.

Alain Bergounioux

### Pour aller plus loin

*Les Socialistes*, A. Bergounioux, Le Cavalier Bleu (2010)

*L'Ambition et le remord. Les socialistes français et le pouvoir*, A. Bergounioux &

G. Grunberg, Hachette Littératures (2007)

*La société des Socialistes. Le parti socialiste aujourd'hui*, R. Lefevre & F. Sawiki, Éd. du Croquant (2006)

## « Le stress, c'est une maladie des temps modernes. »

*Le stress est le sel de la vie.*

Hans Selye, *The Stress of Life*, 1956

Les articles de journaux titrent sur le fléau moderne du stress, le liant aux nouvelles technologies et suggérant que le stress est une maladie des temps modernes.

L'idée d'un retentissement du psychique sur le corps et d'une dépendance entre le psychisme et l'environnement social, affectif ou professionnel, est ancienne. Des « ulcères de stress » sont décrits par le Britannique Swan en 1823 puis le cardiologue Osler constate, en 1910, qu'un travail pénible associé à une lourde responsabilité est à l'origine de tourments dont la persistance peut entraîner l'apparition de problèmes médicaux comme l'angine de poitrine chez les médecins et les hommes d'affaires. En temps de guerre, les médecins diagnostiquent et traitent les souvenirs traumatiques chez les soldats. L'expression « stress émotionnel » apparaît en 1914 dans la théorie du neurophysiologiste américain Cannon, qui décrit les réactions de fuite (*flight*) ou de combat (*fight*) des animaux exposés à diverses situations menaçantes.

Hans Selye (1907-1982), le « père du stress », est né à Vienne et a fait ses études médicales à l'université de Prague puis devient directeur de l'Institut de médecine et de chirurgie expérimentale de Montréal. Hans Selye étudie dès

1936 le syndrome d'adaptation générale d'animaux confrontés à des agents agresseurs qu'il définit comme une « réponse "non spécifique" c'est-à-dire commune à tous les individus et dans tous les contextes que donne notre corps à toute demande qui lui est faite ». Elle comporte trois phases successives :

- la **phase d'alerte** est une réponse d'urgence à un stressor qui déclenche, quelques heures (entre 6 et 48 heures) après l'agression, un état d'alarme caractérisé par de nombreuses réactions physiologiques : le cœur s'accélère, les muscles se contractent, les poils se dressent ;

- la **phase d'endurance** survient si la situation stressante se prolonge. Les ressources physiologiques sont mobilisées pour éliminer l'agression et résister un certain temps à l'exposition de l'agent stressant. Les animaux manifestent de moins en moins de signes physiques, s'habituent à l'environnement et réagissent de moins en moins ;

- la **phase d'épuisement** : si l'agression se maintient trop longtemps, l'organisme épuise son énergie et n'est plus capable de s'adapter. La mort peut être l'issue, car les ressources énergétiques ne sont pas illimitées.

En 1946, Selye utilise le terme « stress » lors d'une conférence au Collège de France à Paris puis, en 1950, il nomme *stressor* l'agent

stressant et « stress » la réaction d'adaptation. L'idée d'un bon stress et d'un mauvais stress revient aussi à Selye, qui a distingué l'*eustress* (du grec *eue*, « bon », comme dans « euphorie ») et la *distress* ou « détresse ». En 2009, le stress a principalement une connotation péjorative (mauvais stress) ou mixte (ni bon ni mauvais). Le stress est jugé mauvais par la moitié des répondants d'une enquête (46 %) tandis que le « bon stress » est reconnu par une très faible minorité (7 %). Un tiers des répondants le juge ni bon ni mauvais pour la santé (37 %) [Stimulus, 2009].

Certains auteurs différencient le stress bénéfique et le stress pathologique. Le stress est bénéfique lorsqu'une difficulté est surmontée rapidement et que les réactions permettent une adaptation satisfaisante dans un délai raisonnable. Le stress est pathologique quand apparaissent des désordres physiologiques et psychologiques immédiats ou retardés marquant un trouble prolongé d'adaptation. « Certaines personnes ont un moteur de Formule 1 et si elles sont obligées de rouler au ralenti, elles "rongent leur frein" et "coulent une bielle" ; de même, les possesseurs d'un moteur de 50 cm<sup>3</sup> qui roulent à fond de train cassent leur moteur. Cette image montre comment deux catégories de personnes peuvent en arriver au dépassement qu'est le stress-maladie. » (Graziani *et al.*, 2003.)

Mais de nombreux experts réfutent la distinction entre bon et mauvais stress. « Il n'y a scientifiquement ni "bon" ni "mauvais" stress mais un phénomène d'adaptation du corps rendu nécessaire par l'environnement. » (INRS, *Le stress au travail*, 2008). En revanche, il faut différencier l'état de stress aigu et l'état de stress chronique, qui ont des effets différents sur la santé, d'après l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ([www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)) :

- l'**état de stress aigu** correspond aux réactions de notre organisme quand nous faisons face à une menace ou un enjeu ponctuels (prise de parole en public, remise urgente d'un rapport, changement de poste de travail choisi). Quand cette situation de stress prend fin, les symptômes de stress s'arrêtent généralement peu de temps après ;

- l'**état de stress chronique** est une réponse de notre corps à une situation de stress qui s'inscrit dans la durée : c'est le cas quand nous avons l'impression que ce qui nous est demandé, dans le cadre professionnel, excède nos capacités. Ce type de situation de stress chronique est toujours délétère pour la santé. Le stress est une notion tellement floue qu'elle est parfois jugée inutile. Mais il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Le stress est étudié en psychologie sociale et en psychologie de la santé, et a donné naissance à plusieurs modèles psychologiques le définissant comme « une transaction particulière entre la personne et l'environnement dans laquelle la situation est évaluée par l'individu comme taxant et excédant ses ressources et pouvant menacer son bien-être » (Lazarus et Folkman, 1984). Toute personne confrontée à une situation complexe évalue la difficulté et ses ressources pour y faire face. Elle teste l'enjeu de la situation, qui peut être positif ou négatif. Cette dernière peut représenter un défi, un challenge ou un gain ou, au contraire, constituer une menace ou un risque de perte. La personne estime ensuite si elle a les atouts ou les ressources appropriées pour faire face et mobilise les comportements adaptés (fonctionnels) ou inadaptés (dysfonctionnels). L'humour et la diplomatie sont des stratégies plus fonctionnelles que l'alcoolisation ou la rumination dépressive. Les individus déploient des processus affectifs, cognitifs, psychologiques et comportementaux différents, aux effets opposés sur le plan de la satisfaction ou de l'insatisfaction,

## Deux avancées importantes concernant la santé au travail

### Un accord interprofessionnel sur la violence et le harcèlement au travail

En mars 2010, les partenaires sociaux français ont, enfin, transposé en droit interne, l'accord-cadre européen du 26 avril 2007 sur le harcèlement et la violence au travail qui est complémentaire à l'accord sur le stress au travail signé le 24 novembre 2008. Désormais, des mesures de protection collective « doivent veiller à améliorer la santé et la sécurité au travail des salariés » et « veiller à l'environnement physique et psychologique du travail » car des conditions de travail stressantes peuvent favoriser le harcèlement : « Les phénomènes de stress lorsqu'ils découlent de facteurs tenant à l'organisation du travail, l'environnement de travail ou une mauvaise communication dans l'entreprise peuvent conduire à des situations de harcèlement et de violence au travail plus difficiles à identifier ». Le harcèlement cause chez certaines personnes des réminiscences, des ruminations, des cauchemars qui sont des symptômes caractéristiques de l'état de stress post-traumatique.

### L'état de stress post-traumatique dans la liste internationale des maladies professionnelles

L'état de stress post-traumatique a été inscrit dans la nouvelle liste de maladies professionnelles par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (OIT) lors de sa réunion du 25 mars 2010. Cette liste est « destinée à venir en aide aux pays pour la prévention, l'enregistrement, la déclaration et, le cas échéant, l'indemnisation des maladies causées par le travail ». L'inscription de l'état de stress post-traumatique dans les troubles mentaux liés au travail risque d'augmenter le coût du stress évalué à « 1,9 milliard à 3 milliards d'euros en 2007 » (INRS) : Heureusement que le stress ne mène pas forcément au harcèlement. Le stress et le harcèlement sont tous deux des risques psychosociaux bien qu'ils soient des processus distincts. En effet, le harcèlement résulte d'agissements hostiles destructeurs tandis que le terme stress désigne à la fois des facteurs de stress et des réactions de stress négatives ou positives.

de l'échec ou de la réussite, du plaisir ou du déplaisir.

Cette conception transactionnelle rompt avec l'approche biologique du stress de Selye et avec l'approche linéaire simpliste d'une cause produisant un effet où l'individu subit un événement auquel il réagit. C'est pourquoi le stress n'est ni une maladie, ni un fléau comme

le suggèrent certains titres de magazines (« Le fléau du stress au travail », *Le Parisien*, 13 mars 2008 ; « Quatre salariés sur 10 touchés par le stress », *Le Point*, 10 juin 2009). Le stress ne saurait être comparé à un fléau comme le sida ou le paludisme car le sida a causé environ 28 millions de morts depuis le début de l'épidémie à la fin des années soixante-dix, et le paludisme cause le décès d'un enfant toutes

les trente secondes dans le monde (OMS, Onusida). Ces articles entretiennent la confusion entre stress et maladie et entre agents stressants et réactions de stress. L'association stress et maladie est aussi présente dans la revendication syndicale pour l'inscription du stress sur la liste des maladies professionnelles. À juste titre, cette revendication veut que le stress au travail soit reconnu comme source de souffrances physiques ou psychiques, ce qui est le cas pour un quart des salariés européens et français.

Actuellement, le travail se caractérise par une intensification de la charge, une accélération des délais, une pression accrue, une autonomie moindre, une faible marge de décision, une diversification des activités liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, des suppressions de postes administratifs, autant d'agents stressants et facteurs de risques susceptibles d'entraîner divers symptômes :

- somatiques (douleurs musculaires, troubles du sommeil, troubles alimentaires, etc.) ;
- émotionnels (crises de larmes, irritabilité, crises d'angoisse, tristesse, mal-être, etc.) ;
- intellectuels ou cognitifs (difficultés de concentration causant des erreurs de raisonnement, oublis, difficultés à prendre des décisions, doutes, etc.) ;

– comportementaux (actes agressifs ou violents, attitudes de repli sur soi ou d'isolement, consommation de calmants ou d'excitants, tabac, alcool, somnifères, anxiolytiques, etc.). Le stress représente un vrai facteur de risques dans certaines pathologies physiques comme les maladies cardio-vasculaires ou les troubles musculo-squelettiques et dans certains troubles psychiques comme les états dépressifs, les troubles phobiques ou des troubles de l'addiction à des médicaments, à d'autres produits toxiques (alcool, cannabis, cocaïne, etc.), ou parfois au travail lui-même ou *workaholism* (addiction au travail).

Mais le stress n'est pas une maladie, c'est un processus transactionnel entre un individu et un ensemble de demandes qui lui sont faites et exigeant une adaptation. C'est un non-sens que de chercher à éliminer le stress. C'est comme vouloir supprimer la fonction respiratoire pour soigner l'asthme, ce qui fait dire au docteur Léo : « L'homme vit en état permanent de stress... L'absence de stress serait la mort. » (Léo *et al.*, 1999). La différence entre stress et maladie est évidente dans les résultats de cette enquête où le niveau de stress au travail est élevé pour 68 % des femmes et 53 % des hommes alors que 19 % des personnes déclarent souffrir d'anxiété et 4 % d'état dépressif (Stimulus, 2009).

Élisabeth Grebot

### Pour aller plus loin

*Le Stress*, É. Grebot, Le Cavalier Bleu (2009)

*Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*, C. Dejours, Le Seuil (1998)

*Stress et burnout au travail*, É. Grebot, Eyrolles (2008)



## « Il ne faut rien cacher à un enfant. »

*Les impressions des enfants sont si vives qu'elles suppléent à leur ignorance.*

José Cabanis, 1922-2000

**P**endant des décennies, il était de bon ton, dès lors que le concept d'enfance avait acquis une existence, de ménager « les chastes oreilles » et de taire à sa progéniture les propos gênants, les informations peu discrètes et les secrets de famille. La notion de respect humain, rejoignant celle de pudeur, permettait que « l'intime » ne débordât pas sur le « privé », qui se cloisonnait lui-même derrière le « public ». Avec l'avènement de la psychologie de l'enfant, l'évolution de la famille, chacun s'avisait que les strates de non-dit(s) qui entouraient parfois le jeune avaient une fâcheuse tendance à prendre des allures de prison. Il fut alors de bon ton de dire, de révéler, pour que les têtes blondes se sentissent en confiance ; pour que, grâce à la transparence, chacun et chacune se comprissent mieux. Enfin, le chemin vers la vérité put faire croire à la libération du verbe. S'il suffisait que l'on s'exprimât en pleine confiance, tous, vieux, jeunes, moins jeunes se comprendraient. Qui songea alors à l'étymologie du mot « enfant », de *infans*, « qui ne parle pas » ? Toujours est-il que certains bambins, accablés de confidences, se rebiffèrent et réclamèrent pudeur et silence. Avait-on été trop loin ? En ce domaine, où se situe le mieux-être des parents et de leurs rejetons ?

En règle générale, on pense qu'il faut donner aux enfants des informations qui ont un rapport avec eux, des choses censées les intéresser au premier chef.

Ainsi, dès le plus jeune âge, ce qui concerne nos petits, ce sont les dangers du quotidien. Beaucoup ont tendance à croire que les enfants n'ont pas conscience du danger, et qu'il convient donc de le leur rappeler sans pour autant leur faire peur, ce qui aurait l'inconvénient de les rendre craintifs et d'entraver leur balbutiante témérité. Que nenni ! Leur curiosité en éveil est à l'affût des dangers qui les guettent. Alors, dès le plus jeune âge, lorsque le minot se déplace, montrons lui fermement et sans appel les conséquences naturelles de ses actes. Rappelons fréquemment que le feu brûle, que l'eau noie, que les lois de la pesanteur incitent à chuter, que les lames coupent, et que les fenêtres sont faites pour être fermées. Puisque « éduquer, c'est répéter », redisons-le sans cesse calmement, toute panique bue, avec la détermination impénétrable du parent qui connaît les périls. Au risque d'inciter à une raisonnable timidité, ne craignons pas d'enseigner la méfiance vis-à-vis des inconnus. Il ne s'agit pas d'interdire mollement et sans motif, mais de préciser *ad libitum* les risques et les dangers, en termes de physique

et à la lumière d'explications scientifiques. Ce qui n'exclut, pas dans le périmètre du « permis », de laisser l'enfant libre d'évoluer à son aise. Il est préférable d'exprimer clairement aux enfants les informations liées à leur naissance. Ainsi, personne n'aurait maintenant l'idée de céler à un enfant adopté son origine. On sait bien que la dissimulation d'un fait aussi grave, découvert fortuitement au moment de l'adolescence, serait susceptible de provoquer des perturbations indélébiles. Faut-il également livrer le parcours des F.I.V. (fécondation in vitro), les interventions de donneurs, les dons d'ovocytes qui ont favorisé cette naissance ? Sans doute, mais pas trop tôt, car si ce secret concerne l'enfant, il regarde en premier lieu ses parents. Il leur revient de choisir quand et comment ils souhaiteraient révéler ce parcours complexe qui est le leur, et que fréquemment ils ne préfèrent faire partager qu'à de très proches. Ce qui entoure la naissance doit-il être dévoilé ? Ainsi, les fausses couches qui ont précédé la venue d'un bébé très attendu, au terme d'une grossesse précieuse, peuvent-elles être narrées. Il est préférable que cela ne soit pas dit trop tôt, et raconté de façon anecdotique, pour ne pas dramatiser la naissance.

Qu'en est-il de l'information sexuelle ? On sait que les enfants ont souvent « les oreilles qui traînent » et que lorsqu'ils posent des questions sur la sexualité, ils savent déjà peu ou prou ce qu'il en est. Il ne paraît pas souhaitable d'aborder prématurément le sujet lorsque le petit ne s'y intéresse pas. Peut-être vaut-il mieux donner, en premier lieu, des explications scientifiques sur la nature, les animaux, de façon à ce que l'enfant en vienne quasi naturellement à poser des questions. Bon nombre de parents redoutent de parler de la sexualité, et ce silence gêné est susceptible de troubler l'enfant. Méfions-nous des zéloteurs en ce domaine, qui s'embarquent

dans des informations systématiques, totales et hors de propos. Certes, les enfants doivent être renseignés, mais il convient d'ajuster les réponses à leurs demandes. Les parents savent depuis la nuit des temps que la plupart des enfants posent les questions embarrassantes justement lorsque leur mère est pressée, ou peu disponible. L'information sexuelle à la carte semble de mise, mais le terme de « éducation sexuelle » reste abusif. Avec tous les mots du monde, on peut décrire les actes unissant deux êtres, mais personne ne parviendra à transmettre la notion de désir, encore moins celle de plaisir.

Comment parler de secrets graves et difficiles qui ne concernent pas directement l'enfant ? La mésentente conjugale est rarement inconnue du petit : il a des antennes affectives et subodore le conflit avant même qu'il ne soit nommé. Le désaccord le concerne par ricochet, et réclame des explications pudiques. Pour ce qui est de la maladie d'un membre de la famille, les informations nécessitent d'être nuancées, sans précision morbide, pour ne pas susciter l'inquiétude, et de s'adapter à l'âge et au caractère de celui auquel on s'adresse. La maladie grave d'un membre de la fratrie ou de l'enfant lui-même nous paraît un sujet tellement lourd que nous ne pouvons donner aucun conseil, tant la question est délicate et dépendante de la personnalité de chacun. N'oublions pas qu'un enfant intelligent et sensible ressent souvent les troubles avant qu'on lui en parle, et répond à ce que l'on oppose des termes officiels sur des ressentis qu'il n'ose s'avouer parce qu'ils le dérangent. La vérité sur la mort – qui n'est jamais simple – requiert un ton naturel, et des termes exempts de redondance et de théâtralisme. Sur ce sujet, les parents doivent faire comme ils peuvent, en s'en remettant à leurs propres sentiments. Il est toujours possible de faire appel à un tiers, de demander l'aide et l'intervention d'un



### Taire, ou mal dire ?

Sophie, cinq ans, vient consulter avec sa maman, mère de famille monoparentale. C'est une femme jeune et dynamique, dans la mouvance de la transparence à tout prix. Très prolixe, elle s'inquiète du caractère taciturne de sa petite fille. Elle a cru bien faire en expliquant à maintes reprises à Sophie que son père était un homme marié, parti en province, qui ferait connaissance de sa fille plus tard. Depuis deux ans, cette maman a un fiancé que Sophie semble apprécier, mais qui se tient à distance respectueuse pour ne pas entraver l'évolution de l'enfant. L'entretien duel avec la petite révèle qu'elle s'accommode fort bien de la venue du nouvel ami, tandis qu'elle appréhende une rencontre avec ce père marié dont elle se passerait bien pour l'instant. On explique à cette maman pleine de bonne volonté que tant que le papa ne souhaite pas rencontrer Sophie, il ne faut pas encombrer ce jeune esprit avec son souvenir.

Marc, huit ans, vient avec ses parents. Il souffre de cauchemars depuis un séjour en classe de nature. Les parents nous confient que six mois plus tôt, le grand-père paternel s'est séparé brutalement de la grand-mère, et que pour ménager l'enfant, on lui a fait croire que ce grand-père était décédé. L'enfant nous révèle sa grande angoisse car durant son séjour à la campagne avec sa classe, il a cru apercevoir ce grand-père disparu. La seule façon de rassurer Marc consiste à lui avouer la stricte vérité, en passant au-dessus des conventions morales.

membre de la famille, d'un médecin, d'un psychologue.

Certains répugnent à livrer les soucis d'argent, ceux liés au chômage ; ils estiment que les enfants ont droit à l'insouciance de leur âge, et qu'il est du devoir des parents de les protéger. Sans les affoler, il vaut mieux suggérer et laisser entendre ce genre de problème, surtout pour qu'ils ne l'apprennent pas par d'autres, et parce que cela les concerne aussi. Comment aborder les secrets de famille ? S'il s'agit de la maladie mentale, de mort par suicide de personnes de la parentèle, soyons toujours persuadés que cela ne concerne pas directement l'enfant et, qu'à ce titre, il faut respecter la vie et les secrets des membres de la famille. Il n'est jamais souhaitable de faire des ragots sur la vie privée des proches. Les

enfants découvriront bien assez tôt la vérité. N'encombrons donc pas leurs esprits !

Qu'en est-il des histoires privées, des romances, des errements affectifs des adultes qui entourent l'enfant ? À tout âge, l'enfant n'aime pas que ses parents le prennent à témoin de leurs doutes et de leurs faiblesses. Petit, il n'a pas à connaître leurs désordres sentimentaux ; cela ne le regarde pas. Préadolescent, cela le dérange et l'agace.

Enfin, bon nombre de parents se sentent obligés de raconter leurs petites histoires, de décrire par le menu leurs activités et leur emploi du temps, comme pour se justifier, vivre encore plus dans la transparence à la mode. Non seulement cela n'intéresse pas forcément les jeunes, mais encore ces discours sur fond de copinage ne donnent pas une image positive du rôle parental. Les parents

doivent apprendre à ne pas se dévoiler outre mesure, et à garder leur « quant-à-soi » pour que le climat reste naturel et structurant. On ne peut donc tout dire, mais il arrive qu'une mère ou un père se trouve démuné face à la précision de certaines questions posées. Que répondre lorsque les demandes sont insidieuses, incisives et plongent les familles dans l'embarras ? Si elles concernent l'enfant lui-même, il convient de donner une réponse plausible, sans plus de détails. Si elles n'ont pas de lien direct avec la vie de l'enfant, il est encore permis, même à notre époque, de répondre le plus suavement du monde : « Cela ne te regarde pas. »

L'idée que tout est préférable au silence et au questionnement a fait son temps. Les géniteurs doivent se convaincre que leurs enfants savent intuitivement bien des choses et que s'ils posent une question, c'est surtout parce qu'ils possèdent en partie ou en totalité la réponse. Lorsqu'un parent s'explique, il doit surtout s'assurer que son jeune interlocuteur a bien compris et intégré ses paroles.

Beaucoup de mamans se demandent à quel moment évoquer le sujet des règles avec leur fillette. C'est vers sept ou huit ans, en abordant les questions sexuelles, qu'une petite fille est apte à entendre ce type d'information.

De nombreux parents se plaignent aussi de ne pas être en mesure d'assumer les questions scientifiques et intellectuelles de leurs enfants doués. Le mieux est d'arriver à prendre le temps de chercher avec eux sur Internet ou dans le dictionnaire, plutôt que d'avouer son ignorance. La question très légère de l'existence du Père Noël reste souvent une interrogation pour les familles. L'âge de cinq à six ans, moment où tout individu normalement constitué ne peut que s'interroger sur le passage d'un corps par une cheminée paraît être propice à dévoiler ce secret. Par ailleurs, cette révélation, en freinant les dépenses, aidera les enfants à faire des choix dans leurs désirs.

Si les parents ne sont pas contraints de tout dire à leurs enfants, ils se doivent de leur rappeler que eux, les enfants, peuvent tout exprimer à leurs parents s'ils en ont envie. Ils ont le droit d'avoir des doutes sur des thèmes scabreux, de ressentir des inquiétudes, des peurs étranges et de se poser des questions. Quel que soit le moment, quelle que soit la manière, le rôle des parents est de leur apprendre à pouvoir tout verbaliser sans gêne ni honte. Néanmoins, sur ce thème de la parole, il n'existe pas de recette universelle, et tout est fonction de la personnalité de chacun.

Anne Charlet-Debray

### Pour aller plus loin

- La Psychologie de l'enfant*, A. Charlet-Debray, Le Cavalier Bleu (2008)
- De l'écoute au respect. Communiquer avec les enfants*, M. Delfos, Eres (2007)
- Ces Enfants malades de leurs parents*, A. Ancelin Schutzenberger & G. Devroede, Petite bibliothèque Payot (2005)

## « Les Lumières ont inventé les droits de l'Homme. »

*À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la plus grande partie du public cultivé, en France, était persuadée qu'une constitution écrite était indispensable pour donner à la France une organisation politique, administrative, sociale, économique, en harmonie avec le progrès des « lumières » [...].*

Jacques Godechot, *Les Constitutions de la France depuis 1789*, 1984

La question des droits de l'Homme est issue de la réflexion sur le droit naturel, qui existe depuis l'Antiquité et trouve une première traduction théâtrale dans l'*Antigone* de Sophocle (496-406 avant J.-C.), où l'on voit Antigone, au nom des droits de l'humanité, s'opposer à la raison d'État incarnée par Créon. Le droit naturel, ce droit octroyé par la nature, et non plus par Dieu, donnerait à l'homme des droits imprescriptibles. Dieu lui-même, s'il y a une loi naturelle, condition des droits naturels, est soumis à cette loi, comme l'affirme Montesquieu au début de *L'Esprit des lois* (1748) : « Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses : et, dans ce sens, tous les êtres ont leurs lois ; la Divinité a ses lois ; le monde matériel a ses lois ; les intelligences supérieures à l'homme ont leurs lois ; l'homme a ses lois. »

Cet éloignement vis-à-vis d'une législation divine arbitraire avait déjà été amorcé sur le plan de la théologie rationnelle par Leibniz quand il écrivait qu'il existe des vérités éternelles – celles de la logique, des mathématiques, de la géométrie – auxquelles Dieu lui-même est soumis. Sur le plan des lois naturelles, le juriste hollandais Hugo Grotius (1583-1645), était déjà auparavant allé très loin lorsqu'il affirmait, en 1625, dans un passage célèbre du *Droit de la guerre et de la paix* que les lois naturelles seraient valables même si Dieu n'existait pas et même si Grotius concède du bout des lèvres que l'inexistence de Dieu ne saurait se penser sans un grand crime, il n'empêche qu'il l'écrit tout de même. Les lois naturelles sont désormais pensables en dehors de toute référence divine.

Cette question du droit naturel est soumise, durant les Temps modernes, à la question

philosophique de la nature de l'homme, question qui a été relancée par la découverte des populations vivant sur les terres que l'on explorait. D'où l'attention particulière à ces « sauvages » qui nous ramènent à la notion d'une humanité qui aurait vécu dans un état présocial : c'est la fameuse notion d'homme de la nature. Toute la question est alors d'examiner ce qu'il reste des droits naturels à partir du moment où l'homme quitte cet état de nature pour fonder la société et l'État. L'État ne saurait survivre sans un corpus de lois qui composent le droit civil, le tout étant de savoir si ce que l'on a reconnu être les droits naturels, c'est-à-dire les droits qui sont ceux de l'homme en tant qu'homme et non en tant que citoyen, ne sont pas anti-nomiques.

À partir de cette interrogation, une foule de positions est possible. On peut aller dans le sens d'un conservatisme justifiant l'absolutisme que soutiendra Thomas Hobbes (1588-1679) dans son *Léviathan*, absolutisme légitimé par le fait que lors du contrat fondateur de la société, les hommes abandonnent leurs droits naturels au souverain en échange de la garantie de la paix sociale. À l'opposé, dans la doctrine libérale de John Locke, les droits naturels – le droit à la vie, à la liberté et à la propriété – persistent dans la société civile. Première conséquence : l'égalité qui est celle de l'état de nature doit se retrouver dans la société civile, deuxième conséquence : l'État est là pour protéger ces droits naturels et l'autorité des gouvernements est limitée. Deux points de vue opposés mais qui s'accordent au moins sur une chose : le peu d'importance accordé à la morale en soi. Ce ne sera pas le cas chez Jean-Jacques Rousseau, penseur pourtant radical de la nature, considérant néanmoins que, parce que l'homme n'est pas sociable naturellement, mais que le politique est devenu la seule possibilité pour l'homme de vivre, ce

politique doit avant tout éradiquer toute trace de nature en l'homme sous peine de retrouver dans la société civile des comportements naturels inadaptés à cette société. D'où l'importance chez lui de l'éducation et de la morale – la vertu politique est une vertu morale comprise comme fonctionnant de pair avec le politique. Ce ne sera pas non plus le cas d'Emmanuel Kant pour qui la morale – dont la première maxime est de ne jamais considérer l'homme comme un moyen mais comme une fin en soi – doit déterminer le politique, le pouvoir devant tout mettre en œuvre pour respecter et faire respecter cette maxime, le droit élémentaire de l'homme étant d'être traité selon cette maxime.

La notion de droit naturel se transmue doucement, sur le plan linguistique, en droits de l'homme. Ces derniers, même s'ils sont confondus encore parfois langagièrement avec le droit de nature, ne peuvent lui être assimilés en ce que l'on comprend bien que leur idéal est suspendu à leur inscription dans la loi positive, puisque l'homme vit dans un État et que cet État est régi par des lois que l'on édicte ; le droit naturel, puisque justement il est naturel, n'ayant pas besoin d'être édicté mais discerné. Or la multiplicité des « discernements » pose problème en ce qu'elle écarte la conception des droits de l'homme. D'où le principe de la composition, de la fixation et de la publicité des lois – ce qu'avaient très bien compris les Romains lorsqu'ils publièrent la Loi des XII Tables. Pour les droits de l'Homme il en va de même et deux exemples en sont la preuve : la Déclaration d'indépendance américaine en 1776 et la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen, en 1789, qui affirment que tous les hommes naissent égaux mais n'abolit pas l'esclavage. Mais, indépendamment de ce problème de l'esclavage – qu'il faut remettre, malgré



### Loi des XII Tables

Cette loi a été publiée à Rome en 451 et 449 avant J.-C. Elle était destinée à éteindre le conflit entre la plèbe (le peuple) et le patriciat (l'aristocratie), patriciat que la plèbe accusait d'interpréter à sa convenance la tradition orale. La publicité de la loi permettait de se référer à un texte, ce qui évitait l'arbitraire des décisions judiciaires. On ne sait pratiquement rien de cette Loi des XII Tables mais cette notion de publicité de la loi eut une grande influence. La connaissance de la loi est un des fondements de la liberté individuelle.

tout son horreur, en perspective – se fait jour, au sein des Lumières, l'idée d'un hiatus sans cesse grandissant entre un pouvoir d'apparence monolithique et les aspirations à un progrès qui ne serait pas que scientifique mais aussi politique. Cependant, ne peut-on accuser les Lumières, spécialement françaises, d'une certaine forme de duplicité lorsque l'on se rend compte qu'elles auront à de nombreuses reprises, dans leur propre intérêt – le plus souvent intellectuel, certes –, composé avec les pouvoirs en place ? Il reste néanmoins, dans le cadre des droits de l'Homme, deux problèmes. Le premier

est la conception de la femme, encore et toujours dévalorisée, qui poussera Olympe de Gouges (1748-1793) à composer la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Elle finira guillotinée pour ses écrits en faveur de Louis XVI. Le deuxième problème est celui d'une volonté universaliste – pour ne pas dire impérialiste – des droits de l'homme, qui ne rencontrent pas forcément l'assentiment des diversités sociales et culturelles, ces diversités servant souvent de prétextes aux plus sombres des tyrannies. Ces questions sont d'ailleurs plus que jamais actuelles.

Christian Destain

### Pour aller plus loin

Les Lumières, Ch. Destain, Le Cavalier Bleu (2008)

Les Constitutions de la France depuis 1789, J. Godechot, Garnier-Flammarion (1984)

Le Monde des Lumières, V. Ferrone & D. Roche, Fayard (1999)

## « La religion est un rempart contre les peurs existentielles. »

*L'homme de croyance et de piété est éminemment protégé contre le danger de certaines affections névrotiques.*

Sigmund Freud, *L'Avenir d'une illusion*, 1927

L'idée que la religion est à même d'offrir une explication aux questions existentielles est très largement admise : c'est d'ailleurs une tâche – mais non l'unique – dans laquelle elle s'est particulièrement bien illustrée. Souffrance, absurdité du monde ou de l'existence, injustice... sont autant de questions auxquelles la religion a donné sens. Mais des différentes craintes fondamentales que la philosophie et la psychologie ont dégagées, il en est au moins deux qui intéressent plus particulièrement le rapport entre l'homme et la religion : la mort et la solitude.

Au niveau individuel, c'est d'abord la conscience des limites de la vie humaine qui se traduit par une peur très répandue de la mort : des angoisses qui se manifestent, selon les psychologues, très tôt dans le développement humain, et qui resurgissent évidemment à mesure que l'âge avance vers l'inéluctable destin de chacun. Dans *Les Deux Sources de la morale et de la religion* (1932) Bergson affirme que « la religion est une réaction défensive de la nature contre la représentation, par l'intelligence, de l'in-

évitabilité de la mort ». Ainsi, non seulement les religions justifient l'existence de la mort (lui conférant une cause : le cycle de la vie), mais elles en expliquent également les conséquences (la vie après la vie) et apaisent (ou sont censées apaiser) quelque peu les angoisses qui lui sont liées. Les panthéons des grandes religions comme des cultes locaux regorgent d'ailleurs de divinités ou d'entités surnaturelles (anges, gardiens, messagers) qui sont les intermédiaires entre le monde des vivants et celui des morts, pour mieux confirmer que l'un et l'autre existent dans une relation symbiotique.

Une question demeure : pourquoi la religion est-elle plus à même que d'autres formes de pensée de répondre à ces angoisses ? Après tout, les sciences sont pour leur part tout aussi armées pour donner des explications au moins aussi satisfaisantes que les explications religieuses. Et il se trouve encore des défenseurs de l'idée – formulée au XIX<sup>e</sup> siècle par Auguste Comte – qu'en disposant d'explications scientifiques, les sociétés humaines n'ont plus vraiment besoin de religion (comme Claude Allègre,

dans son *Dieu face à la science*, 1998). Toutes les sciences n'offrent néanmoins pas le même potentiel de signification qui leur conférerait le statut de religions de substitution. La psychologie – sous sa forme thérapeutique – traite les mêmes angoisses que celles auxquelles se consacre la religion. Les organisations ou mouvances qualifiées de sectes ne s'y sont d'ailleurs pas trompées, en faisant de la psychologie l'une de leurs principales adversaires (comme c'est le cas pour l'Église de Scientologie aux États-Unis) ; en retour, les sectes font l'objet d'un grand nombre de travaux et de réflexions issues de la psychologie, qui en dénoncent à l'occasion le détournement du sens existentiel à des fins de manipulations mentales. C'est l'essentiel du débat autour du *brainwashing* aux États-Unis.

Le sens commun se nourrit de l'idée que les individus qui ont des croyances sont moins sujets aux troubles que d'autres. Mais les rapports entre religion et pathologie mentale sont bien plus complexes qu'il n'y paraît : Les témoignages de fidèles toutes confessions confondus vont dans ce sens, en particulier chez les sujets fraîchement convertis. Les sciences de l'Homme ont minutieusement exploré et décrit les bénéfices de la pratique religieuse : selon la psychologie, encore, la religion procure une sensation de bien-être « océanique » (de plénitude, chez Freud), suscite un sentiment d'éternité, et nourrit l'espoir de continuité de l'existence.

Mais une explication uniquement axée sur cette dimension psychologique ne suffit pas. S'il est vrai que les doctrines religieuses contribuent à « sécuriser » les individus, les idées seules ne sont pas entièrement responsables de cet état de fait : l'appartenance à une communauté est également un facteur de réduction et de stabilisation des angoisses existentielles. Car à un niveau collectif,

cette fois, chaque disparition suscite, selon la sociologie et l'anthropologie, une crainte de voir se dissoudre la société : la mort d'un seul homme est potentiellement celle de tous. C'est en ce sens que le sociologue français Émile Durkheim (1858-1917) justifie l'existence des religions : elles auraient pour fonction de répondre non seulement aux angoisses existentielles des individus eux-mêmes, mais aux périls qu'encourent les communautés humaines de se dissoudre et de disparaître.

Toute l'humanité serait-elle assujettie à ces craintes ? Doit-elle donc dépendre de la religion pour y faire face ? Si les peurs profondes de l'homme semblent avoir un caractère universel, chaque religion a livré des moyens spécifiques de les défer. Néanmoins, l'existence d'explications potentielles à la mort et à la solitude ne signifie pas pour autant qu'on les adopte : chaque individu est apte à répondre à ses angoisses d'une manière qui lui est propre, et de ce point de vue, le doute ou le scepticisme représentent des défenses aussi courues que la foi ou l'espoir.

L'histoire sociale tend en effet à dépendre des sociétés modernes comme des sociétés saisies par le doute en vertu de leurs développements idéologiques singuliers : la science, la philosophie et les idéologies politiques ont fait de la Raison l'une des valeurs dominantes pour les nations industrialisées. La marche vers le progrès, tant plaidée durant le XIX<sup>e</sup> siècle et une partie du XX<sup>e</sup> siècle n'a pas apporté les fruits escomptés, et n'a pas éteint les angoisses profondes de la partie de l'humanité qui devait en bénéficier. Certains auteurs, comme George Balandier (dans son ouvrage *Le Détour*, 1985), considèrent au contraire que la modernité est une source d'anxiété supplémentaire pour les membres de sociétés où les repères sociaux, idéologiques et culturels sont

devenus fluctuants. C'est ainsi que peut s'expliquer l'augmentation significative des recours à la religion (sous des formes toutefois éminemment modernes) et le développement massif des pratiques thérapeutiques inspirées de la psychologie et à la recherche du « bien-être », telles qu'on les retrouve dans la mouvance New Age. Il s'agit d'une autre manière d'accéder, dans les sociétés occidentales, à ce que la modernité avait paradoxalement vocation à offrir, et qu'elle n'alloue plus que partiellement : le confort matériel et moral.

Les thèses freudiennes, qui accréditent principalement ce lien particulier entre peurs et foi, sont actuellement sous le feu couvert des critiques : mais les attaques contre la psychanalyse ne doivent pas lui enlever sa pertinence sur ce sujet-là, au moins. C'est en fait à l'occasion de l'ouverture d'un nouveau chapitre de la psychologie, celui de l'essor d'une neurobiologie de la religion – rien de moins ! – que ces questionnements ont été révisés... pour mieux confirmer des thèses pour le moins rebattus. À l'appui des avancées théoriques des sciences de l'esprit (cognitives et neurologiques), un numéro spécial de la revue *Science & Vie* (n°1055, août 2005) a alors ouvert le dossier des rapports entre peurs et religion : dans un article intitulé « La foi remède miracle contre l'anxiété », les avis des savants les plus en vue sur la question rivalisent d'ingéniosité pour démontrer que, d'un point de vue psychologique et social, la religion « rassure ». Le lecteur sceptique ne manquera pas de se demander pourquoi les millions d'incroyants et d'athées, ou tout simplement ceux pour qui la religion n'est ni une priorité sociale, ni une obligation morale, ne sont pas en masse dans les affres de la névrose. La réponse des sciences cognitives est alambiquée, mais toute trouvée : si les méca-

nismes du cerveau et la nécessité pour l'Homme de vivre en société ont donné lieu à la religion, nous dit Pascal Boyer (2001), celle-ci ne saurait néanmoins se voir attribuer pour seule fonction de représenter une barrière contre les défis du sens qui s'imposent à l'existence des hommes et de leurs sociétés. Contre une certaine sociologie qui affirme que le retour de la religion est celui de la « quête de sens », les sciences cognitives affirment au contraire la permanence de la religion, mais sans lien avec les réponses qu'elle donne à l'existence. Difficile de trancher entre des positions aussi antinomiques tant les deux hypothèses se valent et s'annulent respectivement.

Très récemment, le philosophe Jürgen Habermas a proposé – à la grande surprise, d'ailleurs, de ceux qui connaissent son œuvre et ses positions – de réinjecter de la religion (mais non sous la forme de traditions et de cultes mais comme source d'inspiration philosophique) dans les sociétés modernes pour leur redonner une morale. Entre le péril d'un « naturalisme » (ou scientisme) qui débarrasse les sociétés de leur sens et la religion qui en offre à saturation, le choix du philosophe est désormais clair. Mais faut-il vraiment que l'homme et les sociétés trouvent dans la religion du sens à leurs espoirs et terreurs ? Un détour par les sociétés anciennes ou non-occidentales semble suggérer que la question des fonctions prophylactiques des croyances religieuses, sur les peurs existentielles, n'a peut-être pas toujours été bien posée, et peut donc trouver d'autres issues.

À l'inverse, en effet, de ce qui se déroule dans les sociétés « modernes », et contrairement au portrait que l'on dresse habituellement des sociétés traditionnelles (que l'on décrit comme communautaires sur le mode fonctionnel et foncièrement religieuses), les

ethnologues ont repéré bien au-delà de l'Occident des attitudes d'indolente perplexité voire de franche incrédulité face aux conceptions religieuses : chez les Indiens d'Amérique étudiés par Franz Boas et indirectement par Claude Lévi-Strauss, chez les Eskimos décrits par Knud Rasmussen, ou plus près de nous les hindous observés par Robert Deliége dans l'Inde contemporaine (pour prendre trois exemples étalés sur un

siècle entier) se retrouvent toujours des individus pour mettre en doute les compétences de leurs prêtres ou de leurs sorciers, voire pour contester l'existence des dieux ou des forces surnaturelles de leur propre culture. Des sociétés traditionnelles aux sociétés modernes, de mêmes angoisses reçoivent des réponses différentes : mais la croyance et son contraire, le doute, ne sont pas exactement là où on les attendait.

Lionel Obadia

### Pour aller plus loin

*La Religion*, L. Obadia, Le Cavalier Bleu (2004)

*Le Besoin de croire. Métapsychologie du fait religieux*, S. de Mijolla-Mellor, Dunod (2004)

*Et l'Homme créa les dieux. Comment expliquer la religion*, P. Boyer, Robert Laffont (2001)

## « La prostitution est le plus vieux métier du monde. »

*La prostitution est un système, ce n'est pas une caractéristique propre à une personne ou une tare psychologique.*

Bruno Adjignon, sociologue

Il est commun d'évoquer la prostitution comme une réalité universelle, atemporelle, bénigne – sinon normale – comme une fatalité inhérente à l'homme ; ce qui se traduit le plus souvent par l'assertion « c'est le plus vieux métier du monde. » Il s'agit d'une des idées reçues sur la prostitution parmi les plus fausses et les plus dangereuses. Elle sous-tend qu'il est vain de vouloir lutter contre, que c'est un métier comme un autre, que ceux qui le pratiquent n'endurent aucune souffrance. S'il est vrai qu'il peut sembler vain de vouloir lutter contre un fléau aussi profondément enraciné dans les mœurs et les mentalités, il est en revanche erroné de prétendre que « c'est le plus vieux métier du monde ». En effet, la prostitution n'a pas partout ni toujours existé. Dans les sociétés dites primitives ou traditionnelles, la prostitution est inconnue. On note seulement, chez certaines d'entre elles, des pratiques d'hospitalité sexuelle. Ainsi, dans l'Europe des premiers siècles, chez les anciens Germains (mais aussi en Égypte, en Chaldée, en Inde,

et encore il y a peu, chez les Inuits), il convient rituellement d'offrir la femme ou la fille à l'hôte de passage. Précisons que ce principe d'hospitalité n'a pas de but vénal, que la femme n'est pas exploitée, que le seul bénéfice éventuellement recherché est un métissage génétique. Cook (navigateur anglais du XVIII<sup>e</sup> siècle) raconte que la prostitution était absente des îles de la Reine Charlotte où elle fut introduite par les chercheurs d'or. De même, Bougainville, en abordant Tahiti, évoque l'hospitalité sexuelle des femmes indigènes, mais ne parle pas de prostitution. Celle-ci n'est donc pas une donnée universelle, mais bien un phénomène social, qui, en tant que tel, a une histoire. Que cette histoire soit ancienne ne fait en rien de la prostitution une réalité atemporelle.

Son plus ancien mode de développement, et sans doute le plus fondamental, a une origine religieuse. Dans de nombreuses civilisations, la fécondité naturelle s'est vue associée à la sexualité humaine, provoquant une transformation de l'hospitalité sexuelle

en « prostitution sacrée ». Dans l'Antiquité, en Grèce, en Égypte, en Inde, les femmes devaient se rendre au temple au moins une fois dans leur vie et s'offrir au pauvre ou à l'errant. Cette pratique basée sur une notion de sacrifice et de don de soi était envisagée comme une initiation spirituelle. L'aspect lucratif n'intervenait pas encore. L'offrande allait aux divinités. La femme restait respectée, même si apparaît, de façon sous-jacente, l'idée que son corps est à la disposition de l'homme, qu'il est sa propriété. Progressivement, toutefois, une altération s'opère, et la « prostitution sacrée » se réduit à un culte sexuel. Le rituel subsiste, mais se désacralise, et la prostitution devient peu à peu un phénomène social qui s'organise commercialement. Le développement des premières urbanisations, l'émergence de nouveaux systèmes d'organisation politique et de hiérarchie sociale, le passage d'une religion magique à une religion plus spiritualiste, coïncident avec l'évolution de la prostitution sacrée vers la prostitution profane.

On peut dater l'apparition de la prostitution sous sa forme moderne et vénale au VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C., avec, en Grèce, la conjonction de ces principaux facteurs et des inventions de l'État et de la famille monogame. Si un temps, la Grèce connut simultanément la prostitution sacrée et la prostitution profane, la première disparut rapidement, car inadaptée au monde qui naissait. En marge des villes se regroupa une population croissante de déracinés, tandis que les femmes – épouses confinées dans les gynécées, réduites à assurer la descendance – devinrent intouchables. La commercialisation des corps se développa. Au point de devoir bientôt être réglementée. Solon (640-558 avant J.-C.), homme politique athénien qui institua dans la Cité

une constitution démocratique et allégea les charges qui pesaient sur les plus pauvres, est aussi l'inventeur des premières maisons closes. Invention qui lui valut le titre de « plus grand bienfaiteur de la nation ». Songeant à la clientèle miséreuse à laquelle il destinait les bordels, il fit en sorte que les prix proposés soient accessibles à tous les hommes. Ces maisons d'État, les dictériens, étaient organisées rationnellement : dans chacune d'elles, une équipe d'employés s'occupait de la surveillance et de la bonne marche de la maison ; ce qui incluait le renouvellement des prostituées. Les bénéficiaires allaient à l'État : les établissements étaient tenus d'acquitter une taxe (le *pornikotelon*). Plusieurs « classes » de prostituées, toutes plus ou moins frappées d'infamie, répondaient au découpage hiérarchique de la société. Au bas de l'échelle, on trouvait les *dictériades*, qui outre le port de vêtements distinctifs se voyaient imposer l'interdiction de sortir avant le coucher du soleil et de quitter la ville sans autorisation. Venaient ensuite les *aulétrides*, et, au sommet de l'échelle, les *bétaïres*, véritables courtisanes, fréquentées par les privilégiés et les gens au pouvoir. Toutes ces mesures étaient justifiées par la nécessité d'éviter les désordres et de protéger la vertu des « femmes honnêtes ». De plus, le système s'avéra particulièrement profitable aux finances de l'État. Il fut maintes fois repris... Tout comme l'idée d'une prostitution nécessaire au maintien de l'ordre dans la Cité.

À ce titre, l'exemple de Rome, qui pourtant, à la différence de la Grèce Antique, n'a pas connu la « prostitution sacrée », est particulièrement édifiant. Alors que les Romains instituèrent très tôt le mariage comme fondement de la société et se montrèrent très vigilants sur le contrôle des mœurs, Marcus, devant le désordre



### Évolution de la position de l'Église

Tandis qu'en 1510, le Pape Jules II fait construire à Rome un bordel strictement réservé aux Chrétiens, conformément à la position officielle de l'Église, dès 1543, Ignace de Loyola met en place des structures de réinsertion. L'entreprise du fondateur de la Compagnie de Jésus est bien ambitieuse. Alors que la seule solution envisagée pour soustraire les filles du péché avait jusqu'alors été de les faire entrer dans un couvent où elles restaient enfermées toute leur vie, il lève des fonds et fait bâtir une maison dont il conditionne l'accès. À leur entrée dans la Maison Sainte-Marthe, un questionnaire, élaboré par Ignace de Loyola, s'enquiert de la situation des prostituées et examine les raisons pour lesquelles elles désirent se consacrer à la vie religieuse. Avant de prendre une décision, les femmes doivent entrer en retraite. Les trois quarts des femmes qui séjourneront à la Maison Sainte-Marthe retourneront dans leur foyer, sans pour autant retomber dans la prostitution. La possibilité du choix, mais également celle de revenir dessus est une réelle nouveauté. L'expérience ne durera que de 1543 à 1548. Accusés de s'être organisés un harem à leur profit, les jésuites devront confier à d'autres la gestion de la Maison Sainte-Marthe, et celle-ci redeviendra un couvent comme un autre.

En 1962, un concile de l'Église catholique romaine a officiellement adopté une position radicalement différente de celle de saint Augustin : « Tout ce qui est offense à la dignité de l'homme, comme les conditions de vie sous-humaine, les emprisonnements arbitraires, les déportations, l'esclavage, la prostitution, le commerce des femmes et des jeunes... toutes ces pratiques sont en vérité infâmes. Elles déshonorent ceux qui s'y livrent, plus encore que ceux qui les subissent... »

grandissant, instaura, en 180 avant J.-C., la *licencia stupri* (« permis de stupre ») qui fit de la prostituée une esclave légale. Frappée d'indignité jusqu'à sa mort, celle-ci est condamnée à vivre au « lupanar », où elle est fichée et placée sous la surveillance du *lenon*, qui encaisse les passes et verse une taxe à l'État. Ce système de mise en carte (qui durera plus de six cents ans, avant de réapparaître en France au XIX<sup>e</sup> siècle) s'accompagne d'une stigmatisation accrue de la prostituée, chargée d'opprobre, marquée

de signes infamants, ouvertement insultée, communément traitée de « dévorante » ou de louve (d'où le nom « lupanar »). Ce qui n'empêche en rien la prostitution de prendre de l'ampleur et de s'étendre à la gent masculine. Dans la Rome impériale, chaque ville a son « lupanar », souvent mixte (eunuques et jeunes garçons).

Avec la chute de l'empire romain d'Occident le traitement du problème de la prostitution prend un tour relativement nouveau.

Les premiers systèmes répressifs voient le jour. Charlemagne condamne toute femme publique prise en flagrant délit à être fouettée nue au milieu de tous, et celui qui l'hébergeait à la porter sur ses épaules jusqu'au lieu du châtiment. Les empereurs byzantins Théodose I, Théodose II et Justinien s'attaquent au proxénétisme et ferment les bordels. La femme de Théodose I va même jusqu'à créer les premières maisons d'accueil et de réadaptation pour prostituées.

Parallèlement à cette évolution, l'Église, qui s'accommode mieux du commerce des femmes que d'une liberté sexuelle destructrice, développe un discours pragmatique et tolérant à l'égard des prostituées. Saint Augustin en témoigne : « Elles sont dans la Cité ce qu'un cloaque est dans le palais. Supprimons le cloaque et le palais deviendra un lieu infect. Supprime les prostituées, les passions bouleverseront le monde ; donne leur rang de femmes honnêtes et le déshonneur flétrira l'univers... » Cette rhétorique, certes ancienne, se trouve légitimée par le mépris dans lequel l'Église tient la femme, accusée d'être la cause du péché originel. Au « La femme est souillure » de saint Jérôme répond cette épître de saint Paul : « Elle sera sauvée en devenant mère, si elle persévère sagement dans la foi, dans la charité, et dans la sanctification » (Première épître à Timothée). Dès lors, la prostituée devient le pendant de l'épouse et génitrice, son exact contraire, d'autant plus fascinant qu'il est tabou. La prostituée est méprisée, honnie, mise au ban ; mais pardonnée... car elle est considérée comme l'impureté nécessaire à la préservation de l'intégrité des autres femmes. Frappée d'infamie, la prostitution est donc toutefois considérée par l'Église comme un mal nécessaire. Officiellement, cette position va rester celle de l'Église

durant des siècles. Ce qui a conduit à s'opposer à la fermeture des bordels par Louis IX, et la prostitution à s'institutionnaliser. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les moines de Perpignan iront jusqu'à ouvrir une souscription pour l'édification d'une « maison de putanisme », « œuvre pie, sainte, et conforme aux Écritures »... Partout en Europe, on impose aux prostituées un code vestimentaire pour les distinguer du reste de la population.

Les mentalités sont forgées et ne connaissent pratiquement plus d'évolution. Les femmes sont réduites au rang d'objet, les prostituées à celui de marchandise. L'histoire n'alterne plus que répressions brutales et retours à une prostitution nécessaire. La prostitution se développe, s'organise et se propage, encouragée par la conquête coloniale européenne et la diffusion du mode de vie occidental. En Polynésie, en Afrique, en Amérique latine, l'essor de la « civilisation » a entraîné le plus souvent celui de l'esclavage, de l'alcoolisme et de la prostitution, en même temps qu'il bouleversait les repères culturels, les systèmes d'organisation sociale, les besoins.

Il est frappant de constater que toutes les tentatives entreprises en deux millénaires et demi pour canaliser ou éradiquer la prostitution ont échoué. Mais il ne sert à rien de s'étonner d'une telle pérennité : si la prostitution apparaît dans une société et s'y maintient au cours des âges c'est qu'elle répond à un de ses besoins profonds. Dans les civilisations nomades ou guerrières, la prostitution n'a pas de place. Au contraire, l'urbanisation, la monogamie, le patriarcat et la misogynie sont des facteurs propres à encourager la prostitution. D'une façon générale, on note qu'« à partir du moment où la liberté sexuelle est sévèrement réprimée, la prostitution devient une nécessité

sociale ». (*Le Corps prostitué*, Max Chaleil) On voit donc que l'expression « le plus vieux métier du monde » n'a aucun fondement historique, puisque la prostitution est moins un métier qu'un phénomène

social dont les racines remontent à l'Antiquité. Il reste cependant un sens à l'expression. On peut l'employer en manière d'euphémisme, pour ne pas prononcer le mot infamant de prostitution.

Malika Nor

### Pour aller plus loin

*La Prostitution*, M. Nor, Le Cavalier Bleu (2001)

*Le Livre noir de la prostitution*, P. Huet, Albin Michel (2000)

*Revue Prostitution & Société*



Le Grand Livre  
des idées reçues



# Annexes (extraits)

# Index thématique

Chaque entrée correspond à la thématique principale abordée dans l'idée reçue.

- A -  
adolescent, 438  
adoption, 28  
Afrique du Sud, 687, 821  
Afrique, 242, 246, 250, 336  
aide au développement, 99, 104, 238  
alcool, 311, 412  
Algérie, 328, 680, 683  
Allemagne, 306, 865  
allergies, 185, 371  
altermondialisme, 224, 271  
Alzheimer, 392, 395  
Amazonie, 163  
Amérique, 763  
Amsterdam, 303  
Angleterre, 311, 661  
animaux, 182, 879, 882  
anorexie, 449  
Antiquité, 160  
apartheid, 687  
archéologie, 834  
art, 562, 565, 599, 602, 605, 818  
Australie, 350, 859
- B -  
Bacchus, 747  
bande dessinée, 605  
bébé, 421, 893  
Belgique, 309  
Bible, 697  
Big Bang, 505  
bioéthique, 72, 530  
bouddhisme, 736, 741  
boulimie, 449  
bourse, 115  
Bretail, 271, 340  
Bretagne, 634, 711
- C -  
CAC 40, 115  
campagne, 193  
cancer, 389  
catastrophes naturelles, 166, 176, 512  
catholicisme, 314  
cédibataires, 35  
cerveau, 458, 475, 494  
changement climatique, 172, 197  
chasse, 179, 642  
Che Guevara, 806  
chimie, 789  
Chine, 265, 342  
chirurgie esthétique, 379  
chocolat, 336  
christianisme, 707, 755, 758  
cinéma, 586, 616, 815  
clonage, 534  
Colomb, Ch., 763  
colonisation, 242, 658, 661  
communisme, 265  
Constantin, 758  
communisme, 265  
continents, 154  
Coran, 726, 729, 733  
corrida, 568  
Corse, 319  
Croisades, 723  
croissance, 112  
cuisine, 322, 324, 868  
culture, 589
- D -  
De Gaulle, Ch., 809  
décolonisation, 673  
décroissance, 112  
dépression, 482  
désert, 157  
développement, 99  
développement durable, 202  
diabète, 385  
dieu(x), 747, 842  
dinosaures, 837  
divorce, 32  
drogue, 415  
droits de l'Homme, 655  
dyslexie, 463
- E -  
école, 453, 456  
écriture, 576  
édition, 579  
Égypte, 160, 291, 744  
Égypte pharaonique, 645  
enfant, 22, 25, 342, 424  
épidémies, 368  
épilepsie, 466  
Espagne, 322  
États-Unis, 262, 599, 609, 613, 715  
ethnologie, 545  
étoiles, 827  
Europe, 250, 256, 648
- F -  
famille, 22  
femmes, 19, 32, 278, 342, 379, 402, 405, 729  
fonctionnaires, 57, 122  
football, 340, 626  
France, 57, 75, 119, 250, 589, 680, 683  
franc-maçonnerie, 851  
Front populaire, 676
- G -  
gauchers, 899  
génétique, 534, 539, 792, 896  
Gitans, 83  
graphologie, 901  
Grèce antique, 553  
grossesse, 408
- H -  
harkis, 680  
hérité, 385, 389, 482  
Hollande, 303  
homoparentalité, 428  
homosexualité, 428, 442, 445  
Hugo, V., 786  
hypnose, 470
- I -  
immigration, 79  
impressionnisme, 565  
Inde, 549  
inondations, 176  
intelligence artificielle, 515  
Iran, 286  
Irlande, 314  
islam, 232, 291  
Italie, 301

[...]

# Index général

5 400 entrées pour une recherche précise.

6 février 1934, 676  
**11 septembre 2001**  
 Al-Qaïda, 292  
 Atta, M., 292  
 attentat, 237  
 Ben Laden, O., 237, 292  
 Bush, G. W., 263  
 guerre, 47  
 islamisme radical, 292  
 libertés individuelles, 163  
 New York, 237  
 Patriot Act, 263  
 terrorisme, 232, 235, 263, 292  
 traumatisme, 718  
 victimes, 237  
 Washington, 237  
 World Trade Center, 237, 292

**18 juin (appel du), 809**  
 35 heures, 26, 58t

-A-

'Abduh, M., 735  
 'Asharisme, 734  
**Act of Union, 661**  
 Abeilles, 182  
**Aborigènes, 351**  
 Abraham, 563, 699, 701, 756  
 Acres Sud, 576  
**Action directe, 238**  
 Action française, 813  
 Action Painting, 599  
**ADIAF (Association pour la diffusion internationale de l'art français), 601**  
**ADN**  
 agressions extérieures, 361  
 Crick, F., 477  
 génétique, 183, 478  
 hybrides, 529, 793  
 OGM (organismes génétiquement modifiés), 182

**Adolescent**  
 adoption, 28  
 anorexie, 449  
 autorité parentale, 22, 29  
 baccauléurât, 453  
 bandes, 43, 47  
 banlieue, 40, 47  
 boulimie, 451  
 célibataires, 35  
 centres d'hébergement, 43

délinquance, 40  
 désaveuement, 40  
 éducation sexuelle, 439  
 États-Unis, 23, 37  
 exclusion, 40  
 famille d'accueil, 28  
 filles, 45, 439  
 garçons, 23, 41, 439  
 parents battus, 22  
 pornographie, 439  
 rencontre amoureuse, 35, 440  
 scouts, 67  
 SDF, 43  
 sexualité, 438  
 tyyan familial, 22  
 violence, 22, 40, 47

**Adoption**  
 adoption intrafamiliale, 31  
 adoption simple/plénière, 29  
 âge de l'enfant, 30  
 ASE (Aide sociale à l'enfance), 30  
 autorité parentale, 29  
 consentement de l'enfant, 30  
 enfants étrangers, 28  
 enfants français, 28  
 famille d'accueil, 28  
 filiation, 29  
 législation, 29  
 procédure, 28  
 pupilles de l'État, 30  
 santé de l'enfant, 30  
 succession, 29

**Adultère, 33, 730**

**Afghanistan**  
 Ben Laden, O., 237  
 élection, 731  
 France, 731  
 Karzai, H., 731  
 talibans, 731  
 terrorisme, 233

**Afrika Bambata, 615**  
**Afrikaner, 687**  
**Afrique**  
 Afrique équatoriale française (AEF), 244, 673  
 Afrique occidentale française (AOF), 244, 673  
 Afrique orientale britannique, 243  
 agriculture, 243, 247  
 aide internationale, 247  
 alimentation, 247  
 Britanniques, 243, 661  
 cacao, 336

CFA (Communauté financière africaine), 674  
 Chine, 101  
 colonisation, 242, 661  
 désertification, 247  
 dette, 99  
 eau potable, 247  
 émigration, 81  
 espérance de vie, 246  
 exploitation coloniale, 242  
 exportation, 96, 242  
 famines, 247  
 France, 244, 250, 673  
 francophonie, 674  
 guerre froide, 250  
 indépendances, 250, 673  
 indigénat, 245  
 langues indigènes, 545  
 maladies, 248  
 mortalité infantile, 247  
 OGM, 248, 527  
 paludisme, 248  
 pauvreté, 246  
 prêts, 101  
 richesses minières, 242  
 riz NERICA, 528  
 ruée sur l'Afrique, 661  
 Rwanda, 49  
 services de santé, 248  
 sida (VIH), 248  
 usure des sols, 247

**Afrique du Nord**  
 Algérie, 81, 242, 246, 250, 328, 673, 680, 683  
 colonisation, 242  
 émigration, 81  
 France, 250  
 indépendances, 250  
 Maroc, 250  
 Polisario (front), 251  
 Union du Maghreb arabe (UMA), 252

**Afrique du Sud**  
 Afrikaner, 687  
 African National Congress (ANC), 821  
*apartheid*, 687, 821  
 bantoustans, 689  
 colonisation, 243, 661, 688  
 croissance économique, 689  
*Defiance campaign*, 822  
 déplacements de populations, 689  
 dette, 99

Group Areas Act, 687  
 Hertzog, J., 688  
 Land Act, 688  
 Mandela, N., 821  
 Mbeki, T., 824  
 Noirs, 687, 822  
*Pan African Congress*, 823  
 Parti national, 687  
 passeport intérieur, 687  
 Planje, S., 688  
 Population Registration Act, 687  
 procès de Rivonia, 823  
 racisme, 687  
 répression, 688  
 Semanya, C., 623  
 Sharpeville (massacre de), 822  
 Sisulu, W., 822  
 Smuts, J., 688  
*Springboks*, 824  
 Tambo, O., 822  
*townships*, 689, 822  
 Winnie (Madikizela), 822

**Afrique équatoriale française (AEF), 244, 673**  
**Afrique occidentale française (AOF), 244, 673**  
**Agriculture**  
 biologique, 206  
 Brésil, 163  
 Bretagne, 711  
 cacao, 336  
 Chine, 131  
 Égypte, 160  
 États-Unis, 127  
 Europe, 127  
 gaullisme, 128  
 gibrier, 180  
 hybrides, 529, 793  
 mondialisation, 97  
 néolithique, 405, 842  
 OGM, 182, 526  
 PAC (politique agricole commune), 127  
 pays du Sud, 131  
 Première Guerre mondiale, 19  
 prix, 128  
 produits phytosanitaires, 183  
 quotas laitiers, 129  
 riz NERICA, 528  
 semenciers, 528  
 siècle de Louis XIV, 652  
 subventions, 127  
 production, 128  
 ville, 194

**Agriculture biologique, 206**  
 Abmadinejad, M., 288

**Aide publique au développement (APD), 99**  
 Aïnesse (droit d'), 891  
 Al-Azhar, 292, 726

Al-Din al-Râzi, F., 734  
 Al-Qâdir al-Maghribi, A., 735  
 rapatriement, 683  
 Susini, J., 685

**Alain, 583**  
**Alarie, 301**  
**Alchimie, 789, 874**  
**Alcool**  
 addiction, 412  
 Anglais, 311  
 bière, 311, 412  
*binge drinking*, 311  
 cancer, 414  
 cirrhose, 413  
 consommation régulière, 412  
 effets sur la santé, 413  
 facteurs à risque, 412  
 France, 313  
 Prohibition (États-Unis), 596  
 surconsommation, 311  
 syndrome de Korsakoff, 413, 908  
 syndrome de manque, 413  
 tabac, 414  
 vin, 412, 747

**Alembert, J. (d'), 775**  
**Alexandre (tsar), 778**  
**Alexandrie, 702**  
**Algérie**  
 arabe, 328  
 berbère, 329  
 Bouteflika, A., 328  
 centres culturels français (CCF), 332  
 colonisation, 329  
 désert, 158  
 émigration, 81  
 enseignement, 328  
 français, 328  
 France, 328  
 francophonie, 328  
 haïk (voile), 730  
 indépendance, 680  
 langues, 328  
 Pieds-Noirs, 683  
 Yacine, K., 328

**Algérie (guerre d')**  
 accords d'Évian, 680  
 centres d'accueil, 686  
 Armée de libération nationale (ALN), 684  
 Bab-el-Oued, 685  
 bateaux, 685  
 cesse-le-feu, 684  
 contrôles de police, 685  
 De Gaulle, Ch., 683  
 Front de libération nationale (FLN), 683  
 harkis, 680, 684  
 Mostefai (dr), 685  
 Organisation armée secrète, 683

Pieds-Noirs, 683  
 putsch des généraux, 811  
 rapatriement, 683  
 Susini, J., 685

**Alimentation**  
 anorexie/boulimie, 449  
 compléments alimentaires, 206  
 diabète, 385  
 Espagne, 322  
 France, 323  
 huile d'olive, 322  
 Noël, 868  
 OGM, 182, 248, 526  
 paléolithique, 642  
 porc, 868  
 Portugal, 324  
 produits diététiques, 206  
 régimes, 376  
 régime crétois, 323  
 riz, 526  
 vitamine A, 526

**Allemagne**  
 Allemands, 306  
 communication, 308  
 culture, 307  
 expressionnisme (cinéma), 587  
 France, 306  
 Frédéric II, 307  
 Goethe, J. W. (von), 307  
 Guillaume II, 666  
 JO de Berlin (1936), 630  
 Lang, F., 587  
 lois de Nuremberg, 630  
 Lumières, 308  
 Merkel, A., 539  
 Napoléon, 308  
 naturalisme, 208  
 Nietzsche, F., 720, 796  
 Noël, 865  
 Première Guerre mondiale, 664  
 protestantisme, 307, 720  
 Révolution française, 308  
 tribunal de Nuremberg, 49, 73  
 tribus germaniques, 307  
 valeurs nationales, 307  
 Verdun, 670  
 vision française, 306

**Allerges**  
 acariens, 187  
 allergologie, 374  
 animaux, 187  
 asthme, 185, 371  
 circulation automobile, 185  
 climatisation, 187  
 COV (composés organiques volatils), 187  
 crèche, 186  
 désensibilisation, 373  
 école, 186  
 enfant, 185  
 Grenelle 1 et 2 (lois), 188

[...]

# Ont participé à cet ouvrage :

**Adelkhab, Fariba** – Anthropologue et directeur de recherche au Centre d'études et de recherches internationales de Science-Po à Paris. Ses recherches portent sur les transformations sociales et les mutations politiques en Iran.

**Almeida-Topor (d'), Hélène** – Professeur émérite de l'université Paris I Panthéon-Sorbonne et membre du CEMAF (Centre d'Études des Mondes Africains) CNRS/Paris I.

**Andréassian, Vazken** – Hydrologue, dirige une équipe de recherche en hydrologie au Cemagref.

**Anger, Gaël** – Journaliste au sein d'une agence de presse spécialisée (Info et News) dans le contenu sportif.

**Angoustures, Aline** – Historienne, spécialiste de l'Espagne contemporaine et chargée de mission en ingénierie patrimoniale et historique à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).

**Angrand, Béatrice** – Près de dix ans conseillère pour les relations franco-allemandes à la Présidence d'ARTE, elle a été nommée Secrétaire Générale de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse.

**Arc, Stéphanie** – Journaliste, diplômée de philosophie morale et politique à la Sorbonne, consacre une partie de ses recherches à l'image de l'homosexualité féminine dans la société occidentale contemporaine.

**Auckenthaler, Brice** – Fondateur du cabinet Experts Consultings, spécialisé en prospective et en management de l'innovation et de la marque. Enseigne le marketing de l'innovation au Celsa Sorbonne, à HEC formation continue et à l'Execem.

**Balme, Stéphanie** – Docteur en Science politique, diplômée de Sciences Po et Langues O, et chercheur à Sciences Po (CERI/ CNRS). Est détachée en mission d'enseignement et de recherche à Pékin.

**Balta, Paul** – Spécialiste des mondes arabe et musulman et de la Méditerranée, membre du groupe « Observatoire Méditerranéen et Moyen-Orient » de la Fondation pour les études de défense (Paris) et président de SLEFA (Société d'études lexicographiques et étymologiques françaises et arabes).

**Barroco, Michel** – Docteur en linguistique, sémiologie, a axé sa thèse de doctorat sur le thème de la manipulation dans le discours des tueurs en série.

**Beuflis, Thomas** – Ethnologue, directeur du Réseau Franco-Néerlandais, maître de conférences à l'université Lille 3 et rédacteur en chef de la revue *Dehima*.

**Beulieu (de), François** – Vit et travaille en Bretagne. A enseigné la littérature et la sociologie et publié une quarantaine d'ouvrages.

**Besnaci-Lancou, Fatima** – Éditrice, auteure de plusieurs ouvrages sur l'histoire et la mémoire des familles de harkis. Prix Sédgmann 2005 contre le racisme.

**Bergounioux, Alain** – Historien et président de l'Ours (Office universitaire de recherche socialiste).

**Bercé, Yves-Marie** – Professeur émérite d'Histoire moderne à la Sorbonne, directeur honoraire de l'École Nationale des Chartes et membre de l'Institut (Acad. des Inscriptions et Belles Lettres).

**Billard, Michel** – Professeur honoraire de Neurologie, ancien chef du service de neurologie à l'Hôpital Gui de Chauliac de Montpellier.

**Blin, Arnaud** – Coordinateur du Forum pour une Nouvelle Gouvernance Mondiale et chercheur associé à l'Institut Français d'Analyse Stratégique.

**Bobbé, Sophie** – Anthropologue et chercheur associée aux laboratoires du CETSAR (CNRS/EHESS) et MONA (INRA).

**Bonnemaison, Audrey** – Directrice d'une agence de communication éditoriale spécialisée dans les cultures populaires (littérature, musique, BD et *comic*).

**Bordigoni, Marc** – Ingénieur de recherche à l'Institut d'Ethnologie Méditerranéenne, Européenne et Comparative (IDEMEC) à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, à Aix-en-Provence. Membre du comité scientifique de la revue des *Études tziganes*, de l'ADAM (Association des anthropologues de la Méditerranée) et de l'AFA (Association française des anthropologues).

**Borys, Jean-Michel** – Médecin endocrinologue et nutritionniste, co-directeur du programme de prévention de l'obésité infantile EPODE (Ensemble Prévenons l'Obésité Des Enfants).

**Boyer, Régis** – Maître de conférences à Paris-IV en 1970. A fondé l'Institut d'Études scandinaves en 1982. Émérite depuis 2001.

[...]

## Pour plus de renseignements :

Contact libraires - Relation presse : Jean-François Delage  
tél : 01 44 69 15 15 - port : 06 23 18 29 64  
e-mail : j.francois.delage@lecavalierbleu.com